République Française - Département du Var

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2019

Procès-verbal

Version intégrale

VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 29 MARS 2019

QUORUM N° 1 : **DE LA DELIBERATION N° 1**

A LA DELIBERATION N° 45

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame PORTUESE, Madame MAI, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame TORNATO, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Madame LOISEAU, Monsieur CORNILEAU, Monsieur THIEBAUD, Madame LUCIANI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur BROSSARD, Madame PAPALEO, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur BANES, Madame CICOLETTA, Madame COLLIN, Monsieur COLLET, Monsieur KBAIER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :
Monsieur William SEEMULLER.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,
Madame MARINO (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Monsieur DALMAS (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Madame CHAMBOURLIER (pouvoir à Monsieur Florent BACCI)
Madame PEBEREL (pouvoir à Madame Julie LUCIANI)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)
Monsieur FELTEN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Monsieur EYNARD-TOMATIS (pouvoir à Monsieur Yves KBAIER)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45
DATE DE LA CONVOCATION : 22/03/2019
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Julie LUCIANI

Lecture a été donnée de ce qui suit :

VILLE D'**HYÈRES**

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 29 mars 2019

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2019 5

AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION en faveur du classement du quartier du Val des Rougières en Quartier de Reconquête Républicaine 6

AFFAIRE N°45 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MOTION contre la création d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux prévus par le projet de loi pour une école de la confiance 11

AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Impôts directs locaux – Fixation des taux pour 2019 12

AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2019 15

AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Principal - Neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par la Commune 15

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget Primitif - Exercice 2019 16

AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2019 30

AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) : reprise des provisions pour gros travaux d'entretien 30

AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Budget Primitif - Exercice 2019 30

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2019 32

AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Budget Primitif - Exercice 2019 32

AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de La Capte - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2019 33

AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte – Budget Primitif - Exercice 2019 33

AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2019 34

AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier – Budget Primitif - Exercice 2019 34

AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Reprise anticipée des résultats – Exercice 2019 35

AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget Primitif 2019 35

AFFAIRE N° 17 - DIRECTION PREVENTION SECURITE ET ACTIVITES REGLEMENTEES - SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE 36

AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est supérieur ou égal à 23 000 € 38

AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Transfert de la compétence "Service public d'eau potable" - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements relatifs à l'exercice de cette compétence 39

AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 50% de trois prêts d'un montant total initial de 2 578 158,04 € (soit 1 289 079,02 €) contractés par la S.A d'H.L.M Le Logis Familial Varois pour financer respectivement la construction de 17 logements sociaux "Résidence le St Armand", l'acquisition amélioration de 4 logements "Gare des Salins" et la réhabilitation de 177 logements locatifs sociaux "Résidence Les Bosquets" suite à un réaménagement de dette 39

AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 50% de trois prêts d'un montant de 2 578 158,04 €(soit 1 289 079,02 €) contractés par la SA d'HLM Le Logis Familial Varois pour financer la construction de 17 logements sociaux Résidence le St Armand, l'acquisition de 4 logements Gare des Salins et la réhabilitation de 177 logements sociaux Les Bosquets suite à réaménagement de dette - Autorisation donnée à M. LE MAIRE de signer les trois avenants avec la SA d'HLM Le Logis Familial Varois 40

AFFAIRE N° 22 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Indemnité de conseil au Trésorier Municipal 40

AFFAIRE N° 23 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Acquisitions d'œuvres - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles - Provence - Alpes - Côte d'Azur 40

AFFAIRE N° 24 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat avec le Laboratoire « Archéologie des Sociétés Méditerranéennes » du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS-ASM, UMR 5140) - Autorisation à M. LE MAIRE de signer 43

AFFAIRE N° 25 - CULTURE ET PATRIMOINE - Accord de la Commune relatif au classement au titre des monuments historiques du « Chemin de croix » de l'église Saint-Anne de Porquerolles 44

AFFAIRE N° 26 - SPORTS - Restructuration de la Base Nautique du Port - Modification et création de nouveaux tarifs d'utilisation 44

AFFAIRE N° 27 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire des Îles d'Or - Déplacement et modification du périmètre 45

AFFAIRE N° 28 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire du dimanche - Port d'Hyères - Modification des modalités d'organisation et déplacement du marché .. 45

AFFAIRE N° 29 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Mise en place d'une Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés aux travaux de la Place Clemenceau et des ses abords ainsi que les travaux de la Rue de Limans 45

AFFAIRE N° 30 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Redevances des droits d'occupation du Domaine Public 2018 - Exonération 46

AFFAIRE N° 31 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Tarification des droits de place et occupations diverses du domaine public - Modification des tarifs 47

AFFAIRE N° 32 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lotissement communal de la Bergerie - Modification des articles 2 et 26 du cahier des charges - Conditions d'obtention d'un avenant en augmentation de durée du bail emphytéotique et délai pour solliciter un bail ordinaire au terme du bail emphytéotique 48

AFFAIRE N° 33 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrées section IL n° 0114 formant le lot n° 79. M. et Mme DUPRE François - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée 49

AFFAIRE N° 34 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La capte - Aliénation du bien situé 4 Traverse de la Pinède - Cadastré section EV n° 0173 formant le lot n° 260 au profit de Monsieur VERNEY Thierry 49

AFFAIRE N° 35 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - ZAC de la CRESTADE DEMI LUNE - 151 Chemin de la Demi-Lune - Acquisition de la propriété de Mme DUCROS - Parcelle CL n° 219 50

AFFAIRE N° 36 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin du Roubaud - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelles DO n°0078 et 0079 50

AFFAIRE N° 37 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue des Tourterelles - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle IM n°0022..... 50

AFFAIRE N° 38 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2018 et rapport spécial..... 51

AFFAIRE N° 39 - COMMANDE PUBLIQUE - CENTRE TECHNIQUE - Entretien des installations d'éclairage extérieur des équipements sportifs - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2023 - Mise en appel d'offres ouvert..... 51

AFFAIRE N° 40 - PORTS - Principe du recours à une Délégation de Service Public sous forme de concession pour la gestion et l'exploitation du Port de plaisance du Niel - Choix du mode de gestion 51

AFFAIRE N° 41 - PORTS - PORTS D'HYERES - SAINT-PIERRE - AYGUADE - LA CAPTE - AUGUIER - Désignation des membres des Conseils d'Exploitation des Régies à autonomie financière - Modification..... 53

AFFAIRE N° 42 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Exonération de redevances d'amarrage au profit de l'association « MARCHER SUR L'EAU »..... 53

AFFAIRE N° 43 - PORTS - PORTS D'HYERES (Saint-Pierre) - SQUARE RIMBAUD - Demande d'Autorisation d'Urbanisme pour la création d'un poste de transformation électrique - Commune de Hyères - Autorisation à Monsieur le Maire de signer..... 54

AFFAIRE N° 44 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS ET ACTIVITÉS PORTUAIRES - Travaux maritimes sur le domaine portuaire communal d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2023 - Mise en appel d'offres ouvert..... 54

QUESTIONS ORALES..... 55

(La séance est ouverte à 14 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je demande à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE : Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous propose de désigner Madame Julie LUCIANI en tant que secrétaire de séance, si elle veut bien accepter. Il en est donc ainsi décidé.

ADOPTEE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2019

M. LE MAIRE : Ce procès-verbal appelle-t-il des commentaires de votre part ?

Je voudrais apporter une correction, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : le vote sur le document d'orientations budgétaires ne porte pas sur le fond, mais consiste à dire que l'on en prend acte.

Je mets donc aux voix ce procès-verbal.

LE PROCÈS-VERBAL DU 22 FÉVRIER 2019 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(44 VOIX)

M. LE MAIRE : Un certain nombre de questions orales ont été posées, auxquelles nous répondrons en fin de séance.

Par ailleurs, je vous demande de rajouter une motion sur les écoles primaires à l'ordre du jour.

Avant de commencer, je voudrais vous annoncer une nouvelle qui doit réjouir chacun. Hier, nous étions à Paris à la Commission nationale des sites et des paysages pour présenter le programme d'actions de l'opération Grand Site. Nous étions préalablement passés en Commission des sites départementale, et le projet avait été approuvé à l'unanimité. Il a été approuvé dans les mêmes conditions à Paris. C'est l'étape la plus importante et donc un moment fort pour un projet ayant l'adhésion collective, me semble-t-il. Ensuite, l'ensemble des projets doit se développer, et dès lors que l'on estime que leur développement est suffisamment significatif, le label Grand Site de France est donné. C'est une longue épreuve qui a commencé déjà quelques années en arrière, mais un pas décisif a été franchi hier, et je voulais vous faire partager cette satisfaction.

AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION en faveur du classement du quartier du Val des Rougières en Quartier de Reconquête Républicaine

M. LE MAIRE : La première délibération est une motion que je vous propose en faveur du classement du Val des Rougières en quartier de reconquête républicaine. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de s'appesantir sur les problèmes qui se sont récemment posés au Val des Rougières. Il y a eu plusieurs blessures à l'arme blanche ou par balles, jusqu'à ce drame du 14 mars où un jeune homme de 21 ans a été assassiné de plusieurs coups de feu. Quelques jours après, un incendie – bien sûr, délibéré – s'est déclaré dans un immeuble, puis des coups de feu ont à nouveau été entendus. Il est vrai que la situation est extrêmement complexe. Bien entendu, comme vous le savez, j'ai tiré le signal d'alarme depuis longtemps. Assez curieusement, quatre jours avant l'assassinat, j'avais organisé une Commission locale de sécurité et de prévention de la délinquance, avec tous les acteurs, en Mairie. Nous avions lancé un cri d'alarme, notamment Var Habitat et nous-mêmes, et quatre jours après, il a été ponctué de coups de feu.

À ma demande, j'ai rencontré les services de police et le préfet, ainsi que son secrétaire général, il y a quelques jours, et un certain nombre de mesures importantes ont été prises. Notamment, une brigade anticriminalité sera désormais affectée complètement à Hyères – il n'y en avait pas depuis longtemps. De plus, à l'avenir, une brigade canine fonctionnera tous les soirs, et des éléments d'intervention seront projetés régulièrement. En effet, nous avons eu des CRS récemment, mais des brigades d'intervention seront projetées de façon très régulière. Le problème des cars devrait être résolu, puisque nous avons décidé de mettre systématiquement un policier municipal et, éventuellement, un policier national dans tous les cars de la ligne 17, à savoir celle qui dessert le Val des Rougières, puisque les chauffeurs avaient fait valoir leur droit de retrait après avoir été agressés une nouvelle fois.

Nous sommes très attentifs à cette dérive nationale. Hier, un article du *Monde* indiquait que cela devenait compliqué. Toutefois, ce que je vous demande dans la motion et ce que je réclame en permanence auprès du préfet, du ministre de l'Intérieur et du Premier ministre, que j'ai directement touché, c'est que le quartier du Val des Rougières soit classé comme quartier de reconquête républicaine. On a classé un ou deux quartiers de Toulon et la cité Berthe à La Seyne. L'argument opposé était que Hyères n'était pas dans la continuité territoriale, mais c'est plus un gag qu'un argument, dans la mesure où chacun sait qu'il faut un quart d'heure pour faire Hyères-Toulon et une demi-heure pour aller de Toulon au centre de La Seyne. De plus, ce sont les mêmes individus qui sèment éventuellement la terreur que l'on connaît. Je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, un fonctionnaire de la BAC de Toulon a été agressé à Hyères et que, bien entendu, dans la lutte de territoire qui est en train de se livrer, ce ne sont pas des Hyérois qui essaient de conquérir le territoire des Hyérois – si je peux me permettre ce genre d'expression –, mais des personnes pouvant venir d'autres cités varoises, voire même régionales. C'est donc extrêmement grave, et je crois qu'il faut absolument continuer à plaider collectivement pour ce classement.

J'indique clairement aux services de l'État que pour essayer d'apaiser, sinon de résoudre totalement les problèmes que nous connaissons, il faut avancer sur deux

jambes. Il y a une jambe Politique de la Ville et sociale, parce qu'il faut conserver l'espoir. Il doit y avoir de la lumière, et il est vrai qu'en matière d'aide aux associations ou d'investissement – je pense au city stade, aux commerces, à la salle des fêtes, ainsi qu'aux emplois aidés qui ont disparu et que nous avons substitués –, nous sommes au bout du bout, mais nous les maintenons. Cependant, à côté, il doit y avoir une jambe sécuritaire qui fonctionne. Or cette dernière n'est pas la Police Municipale, puisque l'ordre républicain relève de la Police Nationale. Lors de la dernière réunion que nous avons eue, une prise de conscience s'est opérée, mais elle ne me suffit pas, et je souhaite donc que nous allions plus loin en demandant collectivement le classement d'Hyères en quartier de reconquête républicaine, parce que cela signifie que normalement, à terme, des renforts et des moyens permanents peuvent être affectés, même si Toulon et La Seyne les attendent toujours après avoir été classés ainsi. Toutefois, il faut absolument que ce signal soit donné, ainsi que les moyens nécessaires.

Je vous soumets donc cette requête.

Mme TROPINI : Monsieur le Maire, comme de nombreux Hyérois, nous sommes révoltés, profondément choqués et attristés par les événements récemment survenus au Val des Rougières. Ce qui se passe est inacceptable, et c'est la raison pour laquelle nous voterons cette motion, car la sécurité est notre priorité. Cette semaine, les derniers délits gravissimes commis au Val des Rougières ont conduit à la suspension de la ligne 17 du réseau Mistral jusqu'à nouvel ordre.

M. LE MAIRE : Elle est rétablie, après négociation et mise à disposition de policiers.

Mme TROPINI : Tant mieux. Il est important de signaler que l'hospitalisation à domicile ainsi que de nombreux médecins et infirmiers ne veulent plus assurer les soins. Ces faits renforcent l'isolement du quartier. On l'a également vu dans la presse, ce matin : La Poste n'a pas assuré la livraison des colis et du courrier et a pris des mesures de sécurité.

Depuis cinq ans, la politique conduite par votre municipalité privilégie l'affichage et la poudre aux yeux d'une communication savamment orchestrée au détriment d'un changement en profondeur du cadre et du mode de vie des Hyérois en général, et en particulier ceux du Val des Rougières. Bien sûr, si des subventions sont données aux associations – d'ailleurs, c'est l'objet de la délibération 17 –, à l'heure actuelle, aucune action spécifique et efficace n'est proposée pour améliorer la situation de ce quartier.

Pour le groupe POLITI, la reconquête du Val des Rougières repose sur une plus grande efficience entre les politiques publiques engagées et l'impact sur le quotidien de ses habitants. En partenariat avec les associations reconnues, il est possible de mener des actions concrètes de proximité, comme l'aide aux jeunes mamans, l'accompagnement des jeunes, notamment vers l'emploi, la promotion du sport, le développement du soutien scolaire, ainsi que les animations au sein du quartier. C'est au prix de ce travail profond et régulier qu'il est possible de garantir l'égalité des chances républicaines et la sérénité pour tout un quartier.

La construction de 40 logements sociaux accentuera l'effet d'exclusion, au détriment de la mixité sociale, tandis que l'abattage de nombreux chênes centenaires détruit de plus fort le cadre de vie de ce quartier déjà très sensible et très fragilisé. Il faut l'ouvrir sur la ville, et non le renfermer sur lui-même. Merci.

M. LE MAIRE : Pour votre information, puisque vous parlez de subventions sportives, nous avons créé le club de football du Val des Rougières, que nous tenons en respiration artificielle au niveau du budget. Au niveau des associations, les Mamans du Valdé ont actuellement 80 m^2 disponibles. Par ailleurs, l'APS fonctionne toujours, bien entendu, avec le Club des jeunes. Nous ne sommes pas responsables du fait qu'à un moment donné, les subventions de l'État ont manqué et que ACS, par exemple, a disparu. Par conséquent, je crois que nous n'avons vraiment pas de conseils à recevoir en la matière.

M. COLLET : Monsieur le Maire, vous deviez bien vous imaginer que notre groupe aurait fait une petite intervention sur ce sujet. Nous n'avions pas envie d'évoquer cela aujourd'hui, mais malheureusement, les faits nous l'imposent.

Évidemment, nous voterons cette motion. Nous nous associons avec force à vos démarches et à votre colère par rapport à ce qui se fait.

Malheureusement, force est de constater que tout cela s'inscrit dans une forme de continuité depuis de nombreuses années, voire des décennies. Certes, Hyères n'est pas encore la Seine-Saint-Denis ou à l'image de certaines villes plus proches comme Toulon, La Seyne ou Marseille, mais il est vrai que la situation est tout de même préoccupante.

Que signifie « Quartier de reconquête républicaine » ? À notre sens, c'est un aveu d'échec : cela signifie que la République n'existe plus ou a disparu, avec la crainte que demain, la France dans sa globalité devienne également un quartier de reconquête républicaine. On peut craindre que ce ne soit malheureusement qu'un nouveau slogan, une sorte d'acronyme que l'on connaît depuis des décennies.

Bien évidemment, nous souhaitons que tout cela fonctionne. Nous lisions, dans la presse, les mesures qui ont été prises, à savoir des patrouilles de CRS présentes de mardi à mercredi, de 16 h à 22 h. Cela n'aura de sens et d'efficacité que si ces mesures s'inscrivent dans la durée.

Maintenant, pour conclure avec une petite synthèse de tout cela, au risque de faire peut-être réagir, je dirai tout simplement qu'à un moment donné, les mots ne suffisent plus à régler les maux de notre société. Cette formule me tient à cœur, et j'ai souhaité la répéter aujourd'hui.

À quoi la Politique de la Ville, avec tous ces milliards déversés dans ces quartiers depuis 40 ans, a-t-elle servi ? Elle n'a pas été utile à la sécurisation des populations qui y vivent. L'ordre républicain n'y a jamais été une priorité : il ne fallait pas que les délinquants puissent y croiser la police, dont les effectifs ont été drastiquement diminués, d'ailleurs, pour ne pas provoquer. Durant toutes ces années, seul un abandon du pouvoir régalien a prévalu pour sauvegarder l'illusion d'une paix sociale, avec toujours plus de renoncement et d'impuissance. Certes, cette vérité est très dérangeante à entendre, mais c'est la réalité. Cette politique laxiste a grandement contribué à l'émergence de zones de non-droit et à la situation dramatique que nous connaissons aujourd'hui, entre autres au Val des Rougières (dégradations, incivisme, menaces, intimidations, délinquance, meurtres, crimes de sang...). C'est une véritable déclaration de guerre.

Alors bien sûr, nous voterons cette motion, car pour nous, la sécurité de nos concitoyens a toujours été la priorité, et nous pensons que c'est la première de leurs libertés. La République a les moyens matériels de mettre un terme à ces

agissements, mais nous ne sommes pas naïfs et savons bien que ce qui lui manque est le courage politique.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, bien sûr, nous voterons cette motion et vous soutiendrons dans cette démarche. Si l'on peut comprendre que le dispositif de reconquête républicaine se fasse progressivement par tranches depuis septembre 2018 et qu'il ait concerné en premier lieu, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les quartiers nord de Marseille où tout de même 82 000 habitants vivent, la deuxième vague concernant la cité Berthe, La Beaucaire, Pontcarral et Sainte-Musse devrait logiquement concerner également le Val des Rougières, où plus de 2 500 personnes habitent. Comme vous l'avez souligné de nombreuses fois, ce quartier mérite autant d'attention que n'importe quel quartier d'Hyères. Ses habitants ont autant de droits qu'ailleurs de vivre dans des conditions de sécurité normales, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

D'ailleurs, nous profitons de ce Conseil pour exprimer nos plus sincères condoléances à la famille touchée par ce deuil cruel.

Cependant, s'il est nécessaire que l'État accède à notre demande, cela ne sera jamais suffisant pour que le Val des Rougières devienne un quartier ordinaire de notre ville, parce qu'aujourd'hui, il souffre d'une ghettoïsation dont il est urgent de sortir. Sans transformations profondes afin de corriger les erreurs urbanistiques récurrentes qui sévirent de 1953 à 1975, nous ne viendrons pas à bout des problèmes. Les réhabilitations des années 2000 ont bien montré leur inefficacité. En effet, le fait de repeindre les façades et de réparer les ascenseurs était bien, mais largement insuffisant, comme on peut le constater aujourd'hui. Il faut réhabiliter ce quartier en y faisant entrer de l'activité économique et en y introduisant de la mixité sociale, quitte à détruire quelques tours. Il faut envisager un vaste chantier de réhabilitation afin d'intégrer ce quartier à la ville.

Pourquoi ne pas profiter du concours Europan, auquel vous avez renoncé pour Port Pothuau, afin de remettre à plat l'urbanisme de ce quartier qui est en souffrance et de développer un projet d'envergure ? Même – soyons fous ou créatifs –, pourquoi ne pas consulter les habitants et les citoyens pour imaginer un nouveau Val des Rougières ? Il a fallu un demi-siècle pour faire de ce quartier le ghetto que nous connaissons aujourd'hui ; il en faudrait certainement moins pour le transformer en profondeur. Toutefois, il nous faut commencer là, maintenant, tout de suite, sans attendre, par respect pour les Hyérois qui y vivent. C'est notre nécessité et notre honneur. Quelques policiers supplémentaires, s'ils sont nécessaires, seront bien insuffisants à régler les problèmes.

Monsieur le Maire, vous contenterez-vous de cette motion, ou seriez-vous prêt à bouleverser cet urbanisme dépassé ?

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je ne suis pas certain que la responsabilité de faire tomber des tours relève de la municipalité. Vous avez tout à fait raison de le dire, mais les responsabilités de l'urbanisme en la matière sont très compliquées.

Je voudrais tout de même rappeler qu'il y a 40 ans – je parle sous le contrôle d'une personne qui travaille à la Mairie et qui est née là-bas –, c'était un quartier superbe. C'était un petit village, et cela fonctionnait bien, mais il a été frappé par cette dérive progressive qui, aujourd'hui, en fait un quartier plus difficile. Hier ou avant-hier, j'ai rencontré une équipe de télévision qui venait tourner au Val des Rougières, parce

qu'ils sont souvent attirés par ce qui peut paraître original, et ils ne comprenaient pas. En effet, malgré tout, le Val des Rougières reste un endroit de qualité de vie éventuelle, s'il n'y avait pas ces difficultés.

J'entends ce que vous dites et, moi aussi, je souhaiterais un urbanisme différent. Toutefois, nous avons la responsabilité de l'accompagner, mais pas de le décider. Néanmoins, aujourd'hui, devant la difficulté que nous connaissons, la première des priorités est sans doute de rétablir une certaine sérénité – sans même parler de sécurité –, afin que des gens qui ont peur aujourd'hui, quel que soit leur âge, leur origine ou leur statut, retrouvent peu à peu confiance. Quand certains évoquent les investissements qui pourraient être faits au Val des Rougières, nous avons doublé la crèche, et elle est magnifique. Pour le sport, nous avons créé un city stade et financé le club de football. Nous avons également refait toute la salle des fêtes et installé des télévisions à l'intérieur. Nous avons placé deux ou trois commerces là où il n'y en avait plus, sauf à une époque reculée, et ces derniers sont actuellement en difficulté devant l'offensive dont ils sont victimes.

C'est donc un combat – au sens noble du terme –, mais nous ne l'abandonnerons pas. Pour ma part, comme beaucoup d'entre vous, je suis convaincu qu'il doit y avoir de la vie, et non pas un abandon. Par exemple, il faut maintenir la fête du Val des Rougières envers et contre tout, parce que c'est un devoir pour nous de les accompagner. Bien sûr, tout n'est pas parfait, et tout n'est pas simple. Certains peuvent juger que les moyens de la Politique de la Ville sont excessifs, alors qu'ils sont insuffisants pour d'autres. Ce sont les plus importants du Var. Peut-être sont-ils mal affectés, mais que faire, sinon ? Nous avons amélioré toute la chaussée et tracé des places de parking. D'ailleurs, il est dommage que nous l'ayons fait, puisque désormais, quand la Police Nationale s'y rend, elle met parfois des PV à 135 € à tout le monde, ce qui crée une émeute, alors qu'à mon avis, d'autres obligations pourraient être remplies.

Véritablement, au moment où je vous parle, la priorité des priorités est une sérénisation – je ne veux pas dire « sécurisation » – du Val des Rougières. Je crois que le préfet l'a parfaitement compris, mais il fait avec ce qu'il a, car les décisions sont prises au-dessus. Il faut un potentiel policier, et c'est la raison pour laquelle il est important d'avoir ce label de « quartier de reconquête républicaine », car les quartiers l'ayant obtenu sont prioritaires au niveau de l'affectation.

Pour le reste, chacun présente son analyse, et je la respecte. En ce qui me concerne, je crois que dans une commune, certains sujets doivent faire l'objet d'une sorte de solidarité, notamment les accidents naturels, comme lors d'inondations ou autre, où il m'est arrivé d'affirmer cette solidarité, ou les problèmes comme ceux que nous connaissons aujourd'hui. Je vous remercie donc tous de bien vouloir accepter de voter cette motion.

Je la mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°45 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - MOTION contre la création d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux prévus par le projet de loi pour une école de la confiance

M. LE MAIRE : Une réforme a été votée à l'Assemblée nationale en première lecture – mais elle repart au Sénat, puis reviendra –, concernant les établissements publics locaux d'enseignement.

Cette décision attire la curiosité, puisqu'elle consiste à ce que désormais, il n'y ait plus de directeur dans les écoles primaires, mais que dans l'établissement secondaire de référence, sinon de tutelle, avec le principal, un principal adjoint soit délégué pour s'occuper de l'école primaire. De mon point de vue – ce n'est pas du tout polémique envers le Gouvernement –, cela va à l'inverse de ce qui a toujours été prôné concernant l'autonomie des établissements, de l'équipe pédagogique locale et de l'animateur local. Pire que cela pour nous, nous sommes une caricature de la difficulté, car nous avons des fractions. Dites-moi de quel collège dépendent les Borrels ou les Salins ? Cela signifie qu'il n'y aurait plus de directeur aux Borrels, aux Salins ou à Giens, mais que dans le collège de référence, il y aurait un principal adjoint qui s'occuperait de l'école primaire située à 5 ou 10 kilomètres.

Honnêtement, cela ne me paraît pas concevable, en tout cas pas pour notre commune. D'ailleurs, l'unanimité des directeurs d'école ne comprend pas. Je vous propose donc de demander à ce que cette disposition soit relue afin qu'au minimum, elle tienne compte de la réalité géographique. En effet, cela peut être envisagé dans une ville très concentrée où l'école primaire jouxte le collège, mais quand elle est à 10 kilomètres, c'est inimaginable.

C'est la raison pour laquelle je vous propose cette motion consistant à dire que nos directeurs d'école ont surtout besoin de reconnaissance, d'un statut amélioré et de moyens complémentaires, plutôt que de voir leur fonction éloignée ou déléguée à des personnes qui ne sont pas dans l'établissement.

Mme COLLIN : Monsieur le Maire, vous me tendez une perche énorme. Ce projet me fait furieusement penser à un autre qui constitue également un éloignement par la création d'une nouvelle structure. Voyez-vous ce dont je parle ?

M. LE MAIRE : Pas du tout.

Mme COLLIN : La Métropole !

M. LE MAIRE : Vous avez vraiment un sens de la synthèse original ! Je croyais que vous alliez me parler de l'Europe.

Mme COLLIN : C'est la même chose, mais un degré au-dessus !

Nous sommes fidèles à notre façon de penser et, sachant que nous sommes défavorables à l'éloignement du pouvoir de sa base et du terrain, nous voterons pour cette motion, car nous pensons que nos maires ont également besoin de reconnaissance, et pas seulement les directeurs d'établissement. Cela explique un peu notre position sur la Métropole. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix cette motion. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. LE MAIRE : Nous passons à la partie budgétaire de ce Conseil.

AFFAIRE N° 2 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Impôts directs locaux – Fixation des taux pour 2019

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des observations ?

M. KBAIER : Monsieur le Maire, tout cela est parfait. En l'occurrence, on parle de baisse d'impôts, ce qui est bien. Toutefois, vous avez voulu la Métropole, et les Hyérois l'ont. En faisant ainsi le choix de transférer des compétences majeures, vous avez sacrifié notre liberté sur l'autel du profit attendu d'une rationalisation des moyens par leur mutualisation et, par conséquent, des économies d'échelle.

En réalité, on s'aperçoit que la Métropole, dès sa création, pour son bon fonctionnement, a dû accroître ses effectifs de 17 personnes, majoritairement des cadres, et augmenter ainsi sa fiscalité. En devenant métropole, TPM recevra les 8 M€ promis par l'État – elle ne les a pas encore reçus. En sachant qu'elle dispose déjà de 27 M€ d'épargne brute, elle a malgré tout choisi de lever une taxe GEMAPI de 4 M€ auprès des contribuables, alors que sa situation financière ne l'exigeait pas.

Très prochainement, ainsi que la loi le prescrit, cette métropole devra harmoniser, entre ses douze communes, les taxes dont ces dernières sont redevables au titre de l'enlèvement des ordures ménagères, mais également celles sur l'assainissement de l'eau, puis le coût de l'eau potable. Je m'arrêterai à ces trois exemples aujourd'hui.

Ce lissage des tarifs se fera sur le coût le plus élevé payé aujourd'hui par chacune des douze communes. Qu'en sera-t-il pour Hyères ? La première hausse actée parmi les trois que je viens de citer est celle concernant l'assainissement de l'eau, qui sera de +44 % sur la période 2016-2023 et de 5,6 % pour 2019 par rapport à 2018.

Pour revenir au contribuable hyérois qui voit le total augmenter au bas de sa feuille d'impôt, que pouvez-vous lui dire ? Vous baissez les taxes de la Ville de 6 %, ce qui est très bien, mais vous pouvez également lui dire que vous avez participé à cette hausse globale de ses impôts en votant toutes les augmentations à la Métropole, en votre qualité de vice-président de cette institution.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons sur le vote de ces taxes. Nous ferons de même pour les délibérations n° 2 à 16.

M. LE MAIRE : Très bien. Je répondrai par la suite.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, je reprendrai ici les propos qui ont déjà été tenus par mon collègue Monsieur SEEMULLER lors de la présentation des orientations budgétaires : nous regrettons une gestion politique du budget de la Ville,

en ayant augmenté les taux d'imposition en début de mandat, alors que la situation budgétaire de la Ville était saine, pour pouvoir les baisser opportunément en fin de mandat. Si nous nous réjouissons pour les Hyérois de cette baisse – et nous voterons cette délibération –, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser qu'il s'agit là d'une décision conjoncturelle relevant d'un jeu politique commun. *In fine*, tout de même près de 17 M€ en plus ont été prélevés sur la durée du mandat, sans que cela ait été une nécessité budgétaire. Nous le déplorons vivement.

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas d'autre intervention, je me permets de répondre d'abord à notre collègue Monsieur KBAIER.

La GEMAPI est un impôt affecté, uniquement ciblé pour les inondations. C'est une règle nationale de disponibilité, et la GEMAPI définie à TPM est la plus faible possible, à 4,3 M€, me semble-t-il. Elle a uniquement vocation à servir la politique contre les effets des inondations et de la submersion, ainsi que leur prévention. Je crois que c'est une très bonne chose, car c'est indispensable. À titre de comparaison, je vous rappelle que la commune d'Hyères, sans GEMAPI, sans obligation et parfois par dérogation, a dépensé 12 M€ pour la lutte contre les inondations. Je me permets de dire que cela constitue donc un avantage énorme pour la Ville d'Hyères, puisque cela permettra à l'ensemble des habitants de TPM de financer les risques d'inondation et de submersion, alors que notre commune est la principale victime de ces risques. Alors que nous financions la totalité, désormais, nous serons aidés de façon significative par l'ensemble de nos amis de TPM. Là où 60 000 personnes finançaient, demain, 450 000 se partageront une partie du financement. La GEMAPI est donc une très bonne chose.

Pour le reste, concernant les déchets, l'eau et l'assainissement, c'est dans la logique d'une métropole, même si j'ai bien compris l'intervention de Madame COLLIN à la fois sur l'Europe, les écoles et la Métropole, consistant à dire que tout ce qui est éventuellement globalisation ne correspondait pas à une vision plus autarcique du problème. Il est vrai que dans l'esprit d'un territoire ayant une certaine homogénéité, l'idée est de tendre vers un taux unique. C'est un peu comme au niveau européen, quand on essaie de neutraliser le dumping social ou fiscal : quand l'Irlande met un taux d'imposition sur les sociétés de 5 %, c'est effectivement une concurrence déloyale par rapport à ceux qui ont un taux d'imposition à 30 % comme nous l'avons. On peut donc espérer converger, à terme, dans 10 ans.

Pour les déchets – vous étiez présents au dernier Conseil communautaire, et cela n'a donc pas dû vous échapper –, actuellement, le taux de cette taxe pour Hyères est plus élevé que la moyenne de TPM. Par conséquent, le lissage conduira à baisser la taxe des ordures ménagères d'environ 2 points. Elle est à 12,41 % aujourd'hui et devrait tendre vers 10 % ou 11 % à l'avenir.

Sur l'assainissement, vous avez raison, l'effet est négatif. Toutefois, je voudrais rappeler que lorsque TPM a été créée, il y avait la finalisation des travaux de la station d'épuration de l'Almanarre en investissement, puis en fonctionnement, et cela a été intégré, ce qui a constitué un premier sursaut. Aujourd'hui, même s'il y a cette contribution supplémentaire, qui n'est pas fondamentale, on va enfin créer un assainissement autonome aux Borrels, par exemple. TPM le fera, là où nous avions échoué depuis longtemps.

Sur l'eau, aucune décision n'est prise. Je peux vous dire que les investissements faits par la commune d'Hyères, notamment autour d'Aqua Renova, feront qu'il sera exclu que l'on sacrifie cet investissement.

Par conséquent, je crois honnêtement que le fait de vouloir faire un paquet global pour éviter de parler de ce qui est réalisé ici est éventuellement habile, mais inopportun.

Quant à la gestion politique, Madame DEL PERUGIA, bien entendu, c'est une lecture politique de la réalité. Ce n'est pas parce que l'on répète les choses 18 fois que cela devient une vérité. Je ne reviendrai pas sur la situation en début de mandat, mais le vocabulaire retenu, notamment par la Chambre régionale des comptes, est « fragile ». Or quand quelqu'un est fragile, vous lui donnez des médicaments, et quand il va mieux, au contraire, vous lui donnez une compensation. C'est la réalité. Par exemple, vous remarquerez que mon prédécesseur – et je ne lui en porte pas du tout critique –, dans les deux premières années de mandat, avait augmenté de 5,8 %, soit deux fois 2,9 %, parce qu'à un moment donné, il y a parfois des nécessités. Nous avons fait 4,3 % au lieu de 5,8 % – disons que c'est pareil.

Aujourd'hui, avec une rigueur maximale – peut-être excessive sur certains services – sur les dépenses de fonctionnement, de personnel, etc., ainsi qu'avec la prise en compte totale d'Hyères dans TPM, nous pouvons avoir un budget tel qu'il vous sera présenté, à savoir très sain. Il est donc légitime, non pas de faire de la politique, puisque nous avons commencé l'année dernière en baissant de 2,5 %, mais d'être équitable, et cette possibilité existe.

Pour ma part, je suis heureux de baisser les taux fonciers de 6 %. Nous ne l'avons pas fait pour la taxe d'habitation, parce qu'honnêtement, de façon un peu égoïste, je n'avais pas envie de faire un cadeau à l'État. Ce dernier la baisse une fois, puis une deuxième fois, et j'espère qu'un jour, il la baissera pour tout le monde. D'ailleurs, il faudra qu'il nous dise de quelle façon il la compense, parce qu'à ce jour, aucune commune de France ne sait quelle sera la modalité de compensation. Or c'est important. Imaginez que ce soit un nouvel impôt local… S'agit-il d'une augmentation de TVA, de CSG ou autre ? On ne sait pas. Il dit simplement que ce sera compensé. La réponse politique est peut-être que cela se fera par les économies réalisées par l'État, mais il doit encore progresser sur le sujet pour pouvoir assurer. En tout cas, nous nous sommes dit qu'il n'était pas opportun de baisser la taxe d'habitation.

À la fin de ce mandat, nous rendrons des taux d'imposition foncier bâti et non bâti inférieurs à ceux du début de mandat. C'est la première fois que cela se produit dans l'histoire contemporaine d'Hyères. Vous pouvez habiller cela dans tous les sens, mais c'est la première fois, tous mandats confondus. D'autre part, il y aura une augmentation de la taxe d'habitation de 1,5 % par rapport au début, qui est la plus faible de tout ce que l'on avait pu connaître.

Par conséquent, j'entends bien les explications, mais les faits sont têtus, et je suis bien obligé de vous faire voter les taux d'imposition dont Monsieur DESERVETAZ a parlé : taxe d'habitation à 17,47 %, foncier bâti à 21,76 % et foncier non bâti à 76,88 %.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR40 VOIX.

4 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER

AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2019

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR40 VOIX.

4 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER

M. LE MAIRE : Je fais observer que c'est la constitution d'une épargne de précaution fondamentale pour assurer l'avenir de la commune. En effet, il est tout à fait important de savoir que, quels que soient les orages qui pourraient être traversés dans le futur, il y a là un moyen de continuer une politique très active en matière de fonctionnement et surtout d'investissement pour l'avenir. C'est une gestion que certains qualifient de bon père de famille, voire même de bon grand-père de famille.

AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Principal - Neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par la Commune

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : C'est un gag complet ! Je vous explique cela en deux mots, car j'ai mis un moment à comprendre. Il est normal d'amortir des investissements matériels : on construit une maison qui durera 30 ans et, chaque année, on met un trentième de façon à pouvoir la remplacer. Or en l'occurrence, on nous demande d'amortir notre dépense obligatoire pour TPM, à savoir l'AC de fonctionnement et d'investissement. Pourquoi ne pas amortir pas la cotisation au SDIS ou je ne sais quoi ? De plus, c'est économiquement farfelu, puisque ce sont des flux annuels ; ce n'est pas quelque chose qui dure dans le temps. On nous demande de l'amortir, et nous proposons donc d'équilibrer par la neutralisation – c'est réglementaire –, car autrement, cela déstabilise tous les budgets.

Pourquoi ne pas amortir toutes les subventions de la commune aux associations ? C'est la même chose. Par exemple, on pourrait dire qu'il faut amortir les 3 M€ de subvention pour le CCAS, mais je ne sais pas sur combien de temps. En effet, on peut calculer la durée de vie matérielle d'un bien, mais s'agissant d'une subvention, cela n'a pas de sens, car c'est un flux, et non pas un stock.

Les mystères de la comptabilité publique étant ce qu'ils sont, le conseil nous a été donné de neutraliser, et nous l'avons suivi. Bien entendu, cet argent sera donné.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR40 VOIX.

4 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Budget Primitif - Exercice 2019

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole à Monsieur DESERVETAZ pour entrer dans tous les détails de ce budget, je voudrais rappeler le contexte. Nous l'avons fait dans le cadre du DOB, mais deux fois valent mieux qu'une.

En premier lieu, l'entrée dans la Métropole modifie au moins la tenue comptable. En effet, le personnel n'est pas le même, puisque 250 personnes sont transférées, et l'AC d'investissement et de fonctionnement vient modifier les choses. Par ailleurs, TPM reconnaît de gros investissements communaux comme étant d'intérêt métropolitain, tels que la place Clemenceau, le bord de mer, l'avenue Decugis, etc. Ces investissements ne sont pas portés par les finances communales, mais par celles de TPM, laquelle a voté des taux d'imposition constants – je le rappelle au passage. Ceci est la première modification fondamentale.

Le deuxième contexte est celui de l'État, avec trois niveaux. La taxe d'habitation est compensée à l'euro près, et tant mieux, mais nous sommes tout de même attentifs. Toutefois, il existe cette curiosité : je ne doute pas que nous récupérions la somme, mais nous ne connaissons pas la modalité de la récupération. En réalité, cela ne pourra se faire correctement, sans transfert, qu'à la condition que ce soit basé sur les économies de l'État. Si c'est financé sur un impôt national, cela crée une difficulté pour nos contribuables. Si c'est financé par la création d'un impôt local, il faudra voir lequel pourrait être inventé, mais j'ai l'impression que l'on n'a pas le temps de le créer pour 2019. Sera-t-il profitable, neutre ou défavorable à la structure de la Ville d'Hyères, par exemple ? Il faut donc être vigilant.

Le deuxième élément du contexte national est le contrat Cahors qui s'impose à toutes les collectivités ayant plus de 60 M€ de budget de fonctionnement, ce qui est largement notre cas, et qui limite la croissance autorisée des dépenses de fonctionnement à 1,2 %. Je rappelle encore une fois que ce pourcentage est bien inférieur au taux d'inflation qui pèse sur tous nos achats de dépenses courantes, ainsi qu'au glissement-vieillesse-technicité, qui est de l'ordre de 2 %, dû au fait que la

pyramide des âges du personnel vieillit, est promu ou réussi un examen. Cela impose une maîtrise très forte en matière de dépenses de fonctionnement, que ce soit pour le personnel ou les dépenses courantes. Nous passerons sans trop de problèmes, mais il est parfois douloureux de se dire qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas exploiter la très bonne santé financière de la commune au profit de la politique publique. Cela me paraît saugrenu, et je l'ai dit aux autorités de l'État. Demain, si l'on souhaite mettre en œuvre un plan Marshall de 2 M€ pour tel ou tel sujet, fondé et collectivement approuvé, on ne peut pas le faire, parce qu'à ce moment-là, on est puni à hauteur de 75 % du dépassement.

C'est donc un peu compliqué. Comme je vous l'ai dit, ce ne sera pas le cas, car nous passons sans problème, mais un jour, il faudra peut-être se demander s'il ne faut pas accepter de payer l'amende, ce qui est insupportable. De plus, désormais, ce ne sont pas des amendes, mais des impôts. Quand vous avez des contrats en logements sociaux, pour certaines communes, cela devient des impôts, et non pas des amendes. À un moment donné, si nous avons une priorité quelconque ou une crise naturelle, nous le ferons, mais en l'état actuel des choses, nous passons largement.

Un troisième élément me paraît décisif, et je souhaite vraiment que chacun en prenne conscience, notamment quand on parle d'imposition et quand on voit les résultats : la DGF est stabilisée – Alléluia ! –, même si des modalités techniques conduisent à une baisse, certes moins forte que d'habitude, mais tout de même importante. Néanmoins, je voudrais attirer votre attention sur un chiffre majeur, sans intention particulière de ma part : entre le mandat précédent et l'actuel, la différence de la dotation globale de fonctionnement de l'État est de 24 M€. Pour donner un exemple, cela représente plus de 50 points d'impôts, sachant que chez nous, l'impôt est à 400 000 €. Il est vrai que c'est une saignée. Peut-être donnait-il trop auparavant – je n'en sais rien. On dit aux communes qu'elles ne font pas d'économies, mais je pense que la nôtre n'est pas susceptible d'être atteinte de ce virus. En tout cas, par rapport à ce que l'on a connu dans les mandats précédents, puisque la chute débute en 2013-2014, l'État a donné 24 M€ de moins entre 2014 et la fin 2019 qu'entre 2008 et 2014. Ce n'est pas facile, ni convenable, et c'est particulier. De ce point de vue, même s'il faut être attentif, nous n'avons pas de leçons à recevoir de l'État.

Avant de laisser la parole à Monsieur DESERVETAZ, je voudrais commenter les ratios figurant sur votre document.

(Projection du document.)

Dans ce tableau traditionnel d'informations financières, avec ces ratios, on retrouve les fondamentaux de ce budget, que je vous rappelle :

- les impôts sont maîtrisés et les taux baissent sur l'ensemble du mandat ;

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel ;

- un autofinancement très élevé qui nous permet, depuis cinq ans, d'autofinancer complètement l'ensemble des investissements sur ressources propres ;

- la dette baisse régulièrement, et nous avons même racheté deux ou trois emprunts – je tiens à dire que ces derniers dataient d'une dizaine d'années et étaient à plus de 4 % ;

- un investissement élevé.

Vous avez la comparaison entre le BP 2019, ainsi que les ratios qu'il comprend, et ce qui se passe dans les communes de la même strate. Ici, cela porte sur 2017, car ce sont les derniers chiffres connus. Le commentaire aurait été encore meilleur si nous avions pris les communes touristiques de taille comparable. On voit que :

- pour les dépenses réelles de fonctionnement, nous sommes très en dessous de la strate, à 1 197 € contre 1 338 €, ce qui démontre une maîtrise ;

- pour le produit des impositions, nous sommes très en dessous de la strate, à 752 € contre 885 € ;

- pour les recettes réelles de fonctionnement, nous sommes en dessous, ce qui est normal, puisque le produit des impositions est inférieur ;

- pour les dépenses d'équipement, malgré cela, nous sommes très en dessus, à 398 € par habitant contre 291 € ;

- pour l'encours de la dette, nous sommes très en dessous, à 394 € contre 1 416 € pour la strate, car nous avons une capacité à rembourser la dette en deux ans ;

- concernant la DGF, nous avons pris ce qu'il fallait, soit 143 € contre 214 € sur la strate.

Pour le reste, le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est un indicateur souvent retenu, mais j'ai beaucoup de réserves, même s'il est bon pour la commune, puisque l'on est bien obligé de constater que nous sommes à 54 % contre 61,6 %.

Il en est de même pour les autres ratios : par rapport aux dépenses d'équipement brut, il est nécessairement plus élevé, et pour l'encours de la dette, il est infiniment plus faible.

Dans une commune, quand tous les ratios sont en amélioration, qu'il s'agisse des dépenses réelles ou d'équipement – je ne sais pas ce que « 677 » représente –, hormis la DGF qui ne s'améliore pas, il me semble que l'on peut dire que la situation est plus que saine. Nous avons un budget permettant d'avoir une très grande confiance pour le présent et pour l'avenir.

M. DESERVETAZ : Pour répondre à Monsieur le Maire, s'agissant des 677 dans les dépenses, celles de TPM étaient intégrées, à 18 à l'époque, ce qui nous fait la différence.

Concernant les baisses d'imposition, comme Monsieur le Maire vous l'a expliqué, les bases nettes sont fixées : on s'aperçoit qu'elles augmentent de 2,39 % dans la taxe d'habitation et de 1,71 % dans la taxe sur le foncier bâti, sachant que les locaux professionnels sont exonérés de cette augmentation.

Il faut voir que les taux, que ce soit celui de la taxe d'habitation, du foncier, etc., sont largement inférieurs aux taux moyens départementaux, lesquels sont à 23,97 % pour la taxe d'habitation en 2018, alors que nous sommes à 17,47 %, et à 23,65 % pour le foncier non bâti, contre 21,76 % chez nous.

M. LE MAIRE : Les deux lignes « Effet base » et « Effet taux » me paraissent constituer un élément intéressant, car elles expliquent l'augmentation de la masse fiscale d'une année sur l'autre. L'effet base découle de la loi de Finances et des 2 % ou 1,5 % de revalorisation chaque année, ainsi que de la dynamique de la commune et du nombre de personnes payant l'impôt. L'effet taux regroupe ce qui est sous notre responsabilité directe dans l'augmentation des taux. Effectivement, on voit qu'en 2015, l'effet taux a été de 1,7 M€, mais on constate également qu'en 2018-2019, il est très négatif. Cependant, c'est l'effet base, pour l'essentiel, qui explique l'augmentation de la masse fiscale. C'est une autre façon de parler des choses.

M. DESERVETAZ : Nous poursuivons une maîtrise totale et une même réduction des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel, hors transfert à la Métropole, auraient été de 45 550 000 €, soit 36 700 000 € plus 8 550 000 €, ce qui fait une diminution de 1,79 %.

M. LE MAIRE : En effet, la première année des frais de personnel ne signifie rien ici, eu égard aux transferts, mais si l'on neutralise ces derniers, nous sommes en baisse pour les frais de personnel.

M. DESERVETAZ : Les charges à caractère général, en intégrant celles à transférer à la Métropole au budget 2019 (14 401 000 plus 3 750 000, soit 18 151 000 €), sont stables, mais par rapport au budget primitif 2014, à périmètre constant, cela représente une diminution de 8,33 %.

Dans le chapitre des autres charges de gestion courante, on trouve les subventions et participations (CCAS, caisse des écoles, Office du commerce, associations, etc.). La principale cause de la variation est la subvention versée en 2018 en faveur des agriculteurs sinistrés.

Concernant les charges financières, l'augmentation de ce compte est due aux indemnités de remboursement anticipé, à hauteur de 635 933 €, de trois emprunts : un de 2006 sur 25 ans au taux fixe de 4,08 %, un de 2012 sur 15 ans au taux fixe de 4,79 %, et un de 2012 sur 15 ans au taux fixe de 5,18 %.

M. LE MAIRE : Nous avons pris tous les emprunts dont le taux était compris entre 4 % et 5 % environ, dont certains étaient relativement récents, puisque nous avions la possibilité de réduire encore la charge de la dette.

M. DESERVETAZ : Le capital à rembourser s'élève à 2,5 M€.

L'atténuation de produits, à 4 255 000 €, correspond à l'attribution de compensation à TPM et à 800 000 € de pénalités dans le cadre de la loi SRU.

Dans les recettes de fonctionnement :

- Contribution directe : baisse du taux du foncier bâti et non bâti ;

- Autres impôts et taxes : baisse sur le produit du casino (-300 000 €), changement de compte des horodateurs (-450 000 €), imputés dorénavant sur le compte 70 « Produits des services et du domaine », et diminution des droits de voirie de 10 % concernant les terrasses et les étalages ;

- La DGF : estimation d'une légère baisse ;

- Autres dotations : baisse sur les allocations compensatrices de la taxe d'habitation, calcul fait sur des bases exonérées de 2018 à 15 % ;

- Produits des services et du domaine : importante diminution due au remboursement par TPM des dépenses transférées dans le cadre de la convention de gestion transitoire.

M. LE MAIRE : L'année dernière, cela avait un sens différent, puisque TPM agissait pour notre cause, et nous remboursions.

M. DESERVETAZ : Par ailleurs, les tarifs de la restauration scolaire baissent de 10 % à compter de la rentrée prochaine.

Autres recettes : en 2018, reversement du résultat du budget de l'eau à TPM dans le cadre du transfert de l'eau potable à la Métropole.

Cela nous donne des dépenses réelles à 67 976 733 € et des recettes réelles à 73 190 160 €.

Concernant la réduction des effectifs, l'effectif permanent au 1er janvier 2019 est de 813 agents. Sans transfert, il s'élèverait à 1 018, 205 agents étant transférés. Les effectifs de la filière Police Municipale ont évolué, puisqu'ils étaient 68 en 2014, contre 73 en 2018.

M. LE MAIRE : C'est la seule filière qui est à côté d'une politique de rigueur, compte tenu du contexte, ce que chacun comprendra.

M. DESERVETAZ : Concernant l'encours de la dette, le contrat État/collectivité locale prévoit une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, et la commune se situe à 2,32 années au 31 décembre 2018, alors qu'elle était à 4,76 au 31 décembre 2014. Entre 2014 et 2019, l'encours aura baissé de 44 %. Le capital remboursé par anticipation est de 2,5 M€, à rajouter à l'amortissement de 2,5 M€ ou 2,4 M€ chaque année.

L'autofinancement est élevé et en augmentation. On voit bien que nous l'avons doublé, puisqu'il était aux environs de 10 M€ en 2014, pour passer à 22 M€ prévus en 2019.

M. LE MAIRE : Tout à l'heure, notre collègue KBAIER évoquait le fait que TPM aurait pu ne pas augmenter la GEMAPI, parce qu'elle avait un autofinancement élevé, mais si vous relisez vos notes, vous êtes à 27 M€, alors que la commune est à 22 M€, ce qui n'est pas mal.

M. DESERVETAZ : Les investissements sont en forte croissance, avec la mise en œuvre des autorisations de programme. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 30,8 M€, hors restes à réaliser.

Les dépenses relevant des compétences purement communales sont la Base nautique du port, le Musée des Cultures et du Paysage, la réhabilitation et extension du skate park, les travaux du stade André Véran, la concession d'aménagement Cœur de ville, l'aide aux propriétaires aux devantures commerciales, les bâtiments administratifs et scolaires, ainsi que la lutte contre les moustiques.

Les dépenses relevant de la Métropole au titre de l'antenne d'Hyères sont la place Saint-Pierre à Giens, la requalification du quartier de la Blocarde, la rue des

Capucines, le chemin de la Grotte des Fées, l'élargissement du chemin de Pomponiana et l'équipement public de la vieille ville.

Les dépenses reconnues d'intérêt métropolitain sont la place Clemenceau, la promenade en front de mer, l'avenue Decugis, le piétonnier à l'intérieur des Salins des Pesquiers et la capitainerie de la Tour Fondue.

Le financement des investissements se fait sans emprunt, avec l'autofinancement, qui représente 72 %, ainsi que les subventions, les cessions et les dotations. Le détail des ressources définitives est le suivant :

- Autofinancement : 22 069 768 € ;
- Subventions : 3 763 023 € ;
- Dotations : 1 850 000 € ;
- Cessions : 1 813 010 €.

Le solde des recettes et dépenses, y compris le remboursement de capital, est le suivant :

- remboursement de capital : 5 031 067 € ;
- diverses dépenses d'investissement : -145 999 € ;
- les créances ; +15 600 €.

Le résultat de l'investissement 2018 moins le solde des restes à réaliser s'élève à +6 498 304 €.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il une intervention ?

M. POLITI : Monsieur le Maire, nous prenons acte de la baisse du taux de 6 % cette année, et je dirais que nous pourrions même être disposés à vous applaudir si nous n'y regardions pas de manière rétrospective. En effet, votre gestion financière nous fait penser à ces fameux mots de Jean de La Fontaine : « *En toute chose, il faut considérer la fin.* »

En somme, à un an des élections, quel était le but de la manœuvre, sinon la démagogie ?

Nous avons analysé l'évolution des recettes de la Ville provenant des taxes foncières et d'habitation de 2014 à 2019. Nous n'avons pas pris en compte la taxe sur le foncier non bâti, qui ne représente qu'une faible part de ces recettes – vous en conviendrez. Dans notre analyse, nous avons comparé les recettes de ces impôts en 2014 et en 2019.

En faisant la somme, on arrive à un total de 38 890 000 € en 2014 et de 42 724 000 € en 2019, soit une augmentation de 10 % de la pression fiscale, en tenant compte des baisses d'impôt de l'année dernière, de 2,5 %, et de cette année, puisque vous avez prévu 6 %. Je précise que ces chiffres sont ceux des budgets et sont donc incontestables.

M. LE MAIRE : Absolument.

M. POLITI : Ceci démontre que vous n'avez pas rendu tout l'argent indûment pris aux Hyéroises et aux Hyérois depuis 2015, malgré la baisse du taux d'imposition en 2018 et celle annoncée pour cette année. Le point d'impôt que l'on m'a donné étant à 450 000 €, le résultat de cette ponction dans la poche des Hyérois est de 4,5 M€. Les Hyéroises et les Hyérois comprendront la raison pour laquelle vous n'avez eu nul besoin de recourir au concours bancaire. On peut dire qu'à Hyères, la meilleure banque est la poche des Hyéroises et des Hyérois !

Le contribuable hyérois peut, par pur raisonnement économique, vous reprocher d'avoir thésaurisé, de manière improductive, des fonds que lui-même aurait pu au minimum épargner si vous les lui aviez laissés. C'est Michel KLOPFER, qui est ingénieur de Centrale, formateur auprès des chambres régionales des comptes et une référence nationale en matière de finances locales, qui le dit.

Cela me permet de penser que je n'avais pas tort quand je vous disais qu'au lieu d'augmenter les impôts, vous auriez dû recourir à l'emprunt, les taux étant au plus bas durant ces dernières années. Comme chacun le sait, notre Ville fait partie des communes de même catégorie les moins endettées de France depuis des décennies, puisque c'est une tradition locale.

Je vous démontre par là que, malgré vos affirmations, de notre point de vue, vous n'avez pas géré les finances communales dans le cercle vertueux.

Puisque vous faites souvent référence à la Chambre régionale des comptes, je vais également m'y référer en relevant que cette dernière a remarqué, en 2015, que l'absentéisme était reparti à la hausse en 2014 et en 2015. Il faut rappeler que le coût de l'absentéisme s'élève à 7,4 M€ pour l'année 2015, ce qui représente 33 jours d'absence par agent communal.

Je vous pose donc la question : qu'en est-il aujourd'hui et, à ce jour, que représente l'absentéisme en valeur et en pourcentage ?

En effet, au-delà des coûts financiers, on peut dire que l'absentéisme a également des enjeux organisationnels, managériaux et humains. Selon une étude de l'institut Sapiens de novembre 2018, l'absentéisme en hausse s'expliquerait, pour les deux tiers, par un mauvais management : manque de considération du personnel, perte du sens du travail, organisation du travail défaillante et communication inadaptée. On peut donc affirmer qu'il existe un problème de management du personnel à la Mairie d'Hyères, et on comprend mieux pourquoi vous venez d'envoyer au personnel un courrier instituant une démarche de prévention des risques psychosociaux. C'est très bien, mais pourquoi avoir attendu aussi longtemps alors que la loi prévoyait son application depuis fort longtemps ?

Nous sommes donc tous d'accord sur le fait qu'il faut mieux maîtriser la masse salariale, mais il ne faut pas le faire n'importe comment. Cela nécessite un dialogue social, en particulier davantage de concertation avec les représentants du personnel, ainsi que des solutions pragmatiques, préventives et curatives pour améliorer le management et les conditions de travail, pas à pas, afin de favoriser une performance durable.

En conclusion, votre bilan financier n'est pas aussi exceptionnel que vous le prétendez, et il faudra faire en sorte de plus et mieux écouter le personnel qui, aujourd'hui, de notre point de vue, est en souffrance. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je retiens que le budget présenté n'est pas aussi exceptionnel qu'on le dit... S'il n'est pas « aussi exceptionnel », il reste exceptionnel, et je vous remercie donc de ce compliment. Vous êtes bien obligé de prendre acte des réalités.

Concernant l'absentéisme, il est vrai que ce problème est très complexe, et le secteur public est souvent frappé de cette difficulté. Toutefois, vous évoquez les années 2014 et 2015, mais permettez-moi de dire que, le temps d'arriver, nous ne pouvions pas redresser la situation et que nous subissions...

M. POLITI : La CRC n'a parlé ni de 2013 ni de 2012.

M. LE MAIRE : C'est comme les paquebots : quand cela finit par dériver, il existe des difficultés.

Pour vous rassurer sur le dialogue social, la totalité des délibérations du Comité technique paritaire est votée à l'unanimité de tous les syndicats et de tous les représentants de la municipalité.

M. POLITI : Ce n'est pas ce que j'entends.

M. LE MAIRE : Ils votent ainsi. Bien sûr, vous entendez ce que vous voulez, mais la réalité est celle-là. Pour ma part, je crois aux réalités, et non aux rumeurs.

M. POLITI : Ce ne sont pas des rumeurs !

M. LE MAIRE : La réalité est que la totalité des délibérations concernant le personnel est votée à l'unanimité.

M. POLITI : Je suis d'accord avec vous, mais...

M. LE MAIRE : Quant à la prévention des risques psychosociaux, etc., nous essayons progressivement, à chaque fois, d'introduire les dernières innovations du dialogue social réglementaire au profit du personnel, et il est vrai que cette année, nous allons dans cette direction. Vous me dites que cela existe depuis fort longtemps – je ne connais pas la date –, mais dans ce cas, pourquoi ne l'avez-vous pas mis en place à l'époque ?

M. POLITI : Cela date de 2015.

M. LE MAIRE : D'accord. En tout cas, à chaque fois que nous avons pu améliorer la qualité et la couverture, en parfait accord avec les syndicats, nous l'avons fait. D'ailleurs, nous travaillons sur l'absentéisme avec eux, avec leurs idées et dans l'échange, parce que chacun est bien convaincu que l'absentéisme est regrettable pour la collectivité, mais également pour ceux qui ne sont pas absents, et le personnel communal en est très conscient – quand il n'y a pas de raison fondamentale, bien entendu. Pour ma part, je me réjouis de la qualité du dialogue social dans la commune, dont l'ensemble des fonctionnaires peut témoigner.

Au sujet des impôts, permettez deux commentaires. Je suis d'accord avec vous – je n'ai pas vérifié, mais c'est sûrement vrai : la masse fiscale a augmenté de 10 % entre 2014 et 2019. Six échéances séparent ces deux dates, ce qui fait un taux moyen d'évolution d'environ 2 % – je ne prends que cinq ans. Or chaque année, la loi de Finances relève les bases de 1,2 ou 1,5 %.

M. POLITI : Je crois que l'augmentation a été de 0,2 % en 2015.

M. LE MAIRE : Jamais ! Cela n'existe pas.

M. POLITI : Je vérifierai.

M. LE MAIRE : Je m'excuse, Madame TROPINI, certaines choses me sont inconnues, mais je connais un peu celle-ci, notamment parce que je la votais : ceci est lié au taux d'inflation. Or il est rare de trouver un taux d'inflation à 0,2 %. En tout cas, en moyenne, sur la période, l'augmentation était de 1,2 % au lieu d'un peu moins de 2 %.

Cependant, il faut également prendre en compte la dynamique de la fiscalité. En effet, quand il y a plus de Hyérois, plus de contribuables, plus d'appartements, etc., on ne prend pas dans la poche de Messieurs DECUGIS, POLITI ou GELY, mais dans celle de ceux qui viennent s'installer et qui paient comme tout le monde. Quand on fait la somme de tout cela, on est très au-delà des 2 % que vous évoquez.

Selon moi, cela signifie que, quand on enlève la loi de Finances et la revalorisation des bases fiscales chaque année, et quand on enlève la dynamique de la fiscalité liée au nombre de contribuables et à l'activité, les bases fiscales ont diminué entre 2014 et 2019, et je vous remercie de l'avoir ainsi démontré.

M. POLITI : C'est une interprétation.

M. LE MAIRE : Vous êtes un homme suffisamment averti et honnête pour bien comprendre que quand on a une augmentation de 10 % sur cinq ou six ans, cela fait moins de 2 % par an en moyenne, à l'intérieur desquels il faut tenir compte de 1,2 % d'inflation de la loi de Finances et de la dynamique de la commune. Cela signifie que, au pire, les impôts ont été stables. Par conséquent, nous nous retrouvons, mais pas dans la conclusion partielle que vous voulez bien apporter.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, si la situation budgétaire de la Ville semble effectivement toujours favorable, cependant, nous serons attentifs à plusieurs sujets de dépenses.

Nous observons que le coût du musée dépasse désormais les 5 M€ d'investissement et qu'en fonctionnement, le poste « Culture » de la Ville est plus que doublé, passant de 2,1 M€ à 4,6 M€, avec des frais de personnels multipliés par trois. Les charges explosent donc sans que les recettes augmentent.

Nous ne critiquerons pas l'augmentation du budget de la culture en général, et nous nous félicitons de toutes dépenses supplémentaires concernant la médiathèque, par exemple. La culture fait l'homme et garantit notre humanité. Toutefois, nous avons toujours dit que le Musée des Cultures et des Paysages était un luxe pour notre ville, laquelle a d'autres priorités.

Quelle est la cohérence des politiques culturelles menées dans la métropole entre l'exposition Picasso au musée d'Art de Toulon, l'ouverture de la nouvelle saison Carmignac, l'inauguration de la maison romane à Hyères et le musée de la Banque ? Cela représente beaucoup d'argent public dépensé au moment où les budgets sont contraints. Aujourd'hui, êtes-vous en mesure de nous préciser quel sera le budget

annuel de fonctionnement du musée et quelles sont les recettes attendues ? Nous avons besoin de visibilité.

Une autre dépense retenant notre attention est le budget « Information, communication, publicité » qui passe de 706 000 € à 1 124 000 €, avec des charges de personnel qui triplent également. De même, le budget « Fêtes et cérémonies » est doublé, passant de 1,5 M€ à 2,9 M€ – je ne sais pas s'il s'agit de millions ; je l'ai noté ainsi, mais cela me paraît beaucoup. Comment justifiez-vous ces augmentations quand la sobriété devrait être de mise sur ces postes ?

Pour revenir au Val des Rougières, sauf erreur de notre part, nous n'avons pas vu d'investissement structurant pour améliorer la vie des habitants. Nous regrettons que le PLU n'ait rien prévu pour ce quartier. Nous insistons sur la nécessité de travailler à moyen terme avec une mission d'architecte-urbaniste, et nous demandons des investissements supplémentaires pour l'éducation dans ce quartier.

Enfin, en matière de développement durable, les actions sont noyées dans différentes sections du budget. Pouvez-vous nous dire quels sont les investissements prioritaires ? Par exemple, quels sont les prochains bâtiments qui seront réhabilités d'un point de vue énergétique ? Combien de sites ont été retenus pour des panneaux solaires ? Avez-vous prévu de développer les achats de véhicules électriques ? Repenserez-vous le chauffage de la piscine ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. LE MAIRE : Je vous en prie. S'il n'y a pas d'autres interventions, j'apporterai quelques éléments. Je n'ai pas une réponse précise à vous donner pour toutes les questions que vous posez, mais nous vous les ferons passer.

Vous savez que nous sommes en recherche de sites pour les panneaux solaires, et nous en avons trouvé, mais c'est très compliqué. Par ailleurs, une étude est menée sur l'économie énergétique dans tous les bâtiments. S'agissant de la piscine, par exemple, nous ne pouvons pas substituer le chauffage tel qu'il a été fait initialement, car cela entraîne davantage de coûts que d'avantages. Malheureusement, c'est donc compliqué. Néanmoins, nous allons dans cette direction. Nous pourrons vous donner une analyse très précise, puisque tous ces sujets ont été évoqués.

Concernant la culture, tout ce que je peux vous dire est que le personnel du service n'est pas modifié par le musée, car des redistributions permettront à l'ensemble de fonctionner, et je salue ici l'action de la directrice de la Culture. Là encore, on m'a parlé de mobilisation du personnel et d'intérêt pour la tâche, et nous en voyons véritablement le résultat.

Vous me parlez du futur bilan financier du musée, mais je suis incapable de vous le donner. Nous verrons à l'expérience quel sera le coût en termes de flux, car à ce jour, il est difficile de l'évaluer. Il est nul en termes de personnel, et on peut tout de même espérer des recettes relativement significatives, même si nous n'avons pas encore arrêté le tarif d'entrée, avec beaucoup de gratuités, puisque l'objectif est de faire de la pédagogie culturelle. Sur une estimation de 50 000 ou 60 000 entrées – je le dis, car cela a été la fréquentation de la collégiale Saint-Paul, alors qu'il n'y avait rien dedans cette année –, on peut estimer les recettes à 200 000 € ou à 250 000 €, mais je suis incapable de vous le dire précisément. Bien entendu, la grande exposition que nous faisons engendrera des recettes supplémentaires. Les expositions ont un coût, non pas de location puisque l'on nous les met à disposition,

mais de transport des œuvres et d'assurance, qui doit se situer aux alentours de 150 000 €.

Honnêtement, ce ne sont pas des dépenses somptuaires – Monsieur CARASSAN pourra compléter. En tout cas, en termes de personnel, c'est totalement maîtrisé et redistribué, pour le grand bonheur du personnel.

S'agissant de votre appréciation sur le fait qu'il serait inopportun de faire un musée dans une ville comme Hyères parce qu'il existe Carmignac à Porquerolles, que Toulon veut refaire son musée et que nous avons Noailles, c'est une analyse que je respecte, mais je ne la partage pas. Au contraire, je crois que la ville d'Hyères, qui a toujours eu un musée sur le papier, mais pas dans la réalité, a besoin de présenter des collections tout à fait exceptionnelles sur son histoire, et elles seront mieux là qu'en dépôt dans les casiers de Monsieur BRENGUIER*. En tout cas, cela permettra d'économiser le coût des casiers et de la location annuelle pour les conserver.

D'autre part, je me réjouis des éclairages sur Hyères, qui vont bien au-delà, sur des manifestations de qualité. Je vous donne simplement une information qui peut être utile : pour 2019, 15 expositions ont été reconnues d'intérêt national par le ministère, dont une seule en Provence-Alpes-Côte d'Azur, à savoir la nôtre. Je trouve que cet éclairage sur Hyères, qui a une dimension culturelle historique et qui revient au premier plan culturel, est important. Cerise sur le gâteau, Franck RIESTER, le ministre de la Culture, viendra présider le vernissage de l'exposition. Ce n'est pas pour faire du glamour, mais n'est-il pas important pour une commune d'avoir une reconnaissance, un rayonnement et une notoriété, notamment dans le domaine culturel ? La grande ambition que nous poursuivons n'est pas solitaire et égoïste, mais consiste à dire que sur le territoire d'une commune, quand on a Carmignac, Olbia, les restes du passage des Anglais, avec le Hyères victorien, tout le passé médiéval avec des monuments extraordinaires, la Villa Noailles et, demain, ce musée, s'il y a du tourisme à Hyères, il pourrait être totalement culturel. Ce sera une attraction permanente. Cela peut déclencher un tourisme hors saison, car on peut aller dans un musée surtout quand il n'y a pas de soleil.

Par conséquent, je m'en réjouis. Je suis très fier de ce qu'est cette ville, et je suis très heureux de pouvoir le montrer à l'extérieur. C'est la façon dont je vois les choses. Honnêtement, une ville d'exception mérite une présentation d'exception dans un musée de ce type. D'ailleurs, bien que la Banque de France soit restée fermée pendant de très longues années – alors que je pense que ce n'était pas sa vocation, car un bâtiment de cette qualité n'avait pas à être fermé –, il existait un projet de CIAP, que nous situerons différemment dans la Tour des Templiers et dans un très beau local que nous prenons à la rue de Limans, davantage dans la ville. Je respecte cela et n'ai pas de commentaire à faire, mais le CIAP n'aurait pas été fait dans ces locaux désaffectés, et des travaux importants de réhabilitation auraient dû être réalisés, ou alors, ce n'était pas un CIAP, mais une garderie.

M. POLITI : Je ne vous permets pas, Monsieur ! C'est méprisant pour le travail du personnel et de ceux qui ont fait ce projet. Ce n'est pas bien.

M. LE MAIRE : Vous n'avez pas entendu, mais j'étais en train de vous rendre hommage ! C'est terrible, parce qu'avec vous, si on est agressif, on a tort, et si on vous rend hommage, c'est une difficulté.

M. POLITI : C'est une drôle de façon de rendre hommage.

M. LE MAIRE : Encore faut-il entendre et comprendre.

J'étais en train de dire que si le CIAP était allé au bout de sa logique, bien entendu, vous ne l'auriez pas inscrit dans un bâtiment désaffecté ; vous auriez fait des travaux. C'est tout ce que j'ai dit. Par conséquent, c'était relativement cohérent en termes de travaux, même si ceux-là sont peut-être un peu plus importants, parce que le projet est un peu plus ambitieux. Je n'imaginais pas un seul instant que votre responsabilité vous aurait conduit à mettre le CIAP à un tel endroit ; vous auriez légitimement fait des travaux. Je n'ai rien dit d'autre.

Voilà ma vision des choses. La vôtre peut être différente, mais je la respecte.

Si vous le permettez, je mets aux voix ce budget principal. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

5 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER - Mme DEL PERUGIA

8 CONTRE : M. POLITI – Mme TROPINI – M. PELLEGRINO – Mme ANFONSI

M. DONZEL – M. FALLOT – M. FELTEN – M. BANES

M. LE MAIRE : En tout cas, le fait qu'un budget de cette qualité ait pu avoir des votes défavorables entrera dans l'histoire. J'aurais aimé entendre un argument – le seul qui soit valable – consistant à dire : « Ce budget est techniquement incontestable, mais comme il porte la politique de celui qui le présente et que je n'ai pas la même, je vote contre. » Vous pourrez retenir cet argument pour la prochaine fois, dans les années à venir.

M. POLITI : Merci, c'est exactement mon argument !

M. LE MAIRE : D'accord… Étant donné que vous ne l'aviez pas dit, je le fais à votre place.

M. DONZEL : Monsieur le Maire, je voudrais vous poser une question, qui est un peu en dehors de ce vote, liée au personnel territorial. 200 personnes sont parties à la Métropole en début d'année et, à l'heure actuelle, le personnel est en train de se recomposer d'une certaine manière. En effet, quand je regarde la strate du personnel ayant un emploi fonctionnel ou de direction, je trouve qu'il en manque une grosse partie par rapport aux années précédentes. Sur l'ensemble de ces personnes, soit environ 80, il n'en reste plus que 40 d'entre elles qui sont actuellement acteurs de ces positions fonctionnelles ou de directeur au sein de l'emploi communal. Avez-vous une idée de ce qui pourrait expliquer cet écart avec ce qui devrait se passer normalement ? Nous n'avons quasiment plus de DGS et de DGST, ni d'administrateurs territoriaux. Avez-vous une indication à nous fournir pour expliquer un tel écart, qui représente environ 50 % de ce personnel ?

M. LE MAIRE : Il se trouve que de nombreux cadres sont partis administrativement à TPM, parce que leur fonction a été transférée, même s'ils restent ici. À titre

d'exemple, ceux qui s'occupent de propreté, d'espaces verts, du PLU ou de l'aménagement sont toujours dans les mêmes bureaux, mais ont l'étiquette TPM. Cela ne change pratiquement rien.

Ensuite vous m'indiquez qu'il n'y a plus de DGST. En effet, une personne qui est directeur d'antenne ne peut plus être dans un emploi fonctionnel, mais pour moi, le DGST que nous avions reste le patron de l'ensemble. L'appellation est simplement modifiée, car techniquement, on ne peut pas être transféré en tant que directeur d'antenne et occuper un emploi fonctionnel. La difficulté est là.

Quant au fait que je n'ai pas recruté de DGS après la retraite de Monsieur GONZALEZ, la raison est que j'avais, à mes côtés, une personne de très grande qualité pouvant exercer cette fonction. D'ailleurs, quand j'ai pris Monsieur GONZALEZ comme DGS, il n'avait pas vocation à l'être, puisqu'il était directeur des services techniques, et pourtant, c'est une promotion interne qui a été remarquée.

De la même façon, Madame Myriam BIVILLE remplit magnifiquement bien ses fonctions, et quand on a des gens de grande qualité sous la main, je trouve que l'on devrait se féliciter de ne pas avoir à aller puiser dans un réservoir que l'on ne connaît pas, où l'on est parfois largement déçu.

Ma réponse est donc simple : de nombreux cadres disparaissent, car la compétence qu'ils assumaient a été transférée. Je ne les citerai pas, mais cela concerne l'assainissement, l'eau, la propreté, le PLU, etc.

M. DONZEL : Cela ne représentera-t-il pas une modification complète de l'architecture des emplois communaux, ou y aura-t-il un renouvellement, avec l'intégration de nouvelles personnes ?

M. LE MAIRE : Non, je ne vais pas intégrer des personnes sur des compétences que nous n'avons plus. En revanche, je suis vigilant quant au fait de garder « autour du maire », quel qu'il soit, un capital humain de grande qualité pour gérer la commune. C'est ce que nous faisons. D'ailleurs, j'essaie de provoquer la promotion interne. Quand quelqu'un est devenu directeur de la Culture et qu'un autre est désormais chargé de mission, c'est parce que cela paraissait positif. Quand quelqu'un était dans une activité depuis 10 ans et devient directeur de l'État-civil, ou quand quelqu'un était le second des Ressources Humaines et devient directeur de l'Animation avec 70 personnes, c'est l'application de cette politique. À un moment donné, pour assumer nos compétences et nos relations avec TPM, si nous avons besoin de recruter, parce que nous n'avons pas le capital humain sous la main, nous le ferons. Cette réflexion est entamée. D'ailleurs, je rends un hommage appuyé à la direction des Finances, puisque tous ces résultats sont dus sans doute à nos encouragements, mais beaucoup à leur vigilance. Néanmoins, deux cadres principaux partiront à la retraite dans l'année à venir et, bien entendu, il faudra les remplacer, car c'est fondamental.

M. DONZEL : Il manque tout de même 40 emplois dans les grandes responsabilités.

M. LE MAIRE : Ils sont sur les compétences de TPM.

M. DONZEL : D'accord, ils ne sont pas là, mais restent dans les emplois budgétaires.

M. LE MAIRE : Ils restent en fonction. Par exemple, hier, j'étais à Paris avec Monsieur BELLON, qui m'a accompagné pour l'opération Grand Site ; aujourd'hui, il est à TPM.

M. DONZEL : Je vois « 0 poste », ce qui signifie que les emplois n'ont pas été rétablis.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas à le faire, puisque nous n'avons plus la fonction.

M. DONZEL : Oui, mais selon moi, on devrait diminuer les emplois budgétaires.

M. LE MAIRE : Peut-être faut-il faire un toilettage des effectifs lié à cela, car il n'a peut-être pas été complètement fait, mais si la compétence Environnement part à TPM avec la personne en question qui, en outre, reste dans nos locaux, je n'embaucherai pas quelqu'un sous prétexte qu'il n'est plus dans la commune, mais à TPM.

Ce qui compte pour nous, c'est le maintien des capacités du capital humain. Aujourd'hui, l'étiquette est moins importante, surtout dans la volonté de garder la proximité. Néanmoins, un toilettage s'impose peut-être afin d'y voir plus clair.

En l'occurrence, j'ai cité un nom, parce que je voulais lui rendre hommage, puisqu'il était à Paris avec moi pour l'OGS.

M. DONZEL : Le problème est que 40 emplois ne sont pas utilisés.

M. LE MAIRE : Effectivement, nous pouvons faire un toilettage.

M. DONZEL : Merci.

AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2019

M. DESERVETAZ : Dans le budget primitif, il convient d'inscrire une prévision d'affectation au compte 1066 de 1 288 289,45 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement, ligne 002, pour 580 093,13 €.

AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - PORT D'HYERES (Saint-Pierre) : reprise des provisions pour gros travaux d'entretien

M. DESERVETAZ : La réalisation des travaux de dragage étant programmée pour 2019, il est proposé de reprendre la totalité de ces provisions pour un montant de 600 000 € hors taxes.

M. LE MAIRE : Sur ces sujets, y a-t-il des commentaires ou des oppositions ?

ADOPTÉES PAR 40 VOIX.

4 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER

AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Budget Primitif - Exercice 2019

M. DESERVETAZ : Les budgets des quatre ports sont conformes aux débats d'orientations budgétaires présentés le 22 février dernier :

- intégration des résultats de l'exercice précédent ;
- pas d'augmentation des tarifs ;

- endettement maitrisé ;
- capacite de désendettement toujours inférieure au seuil critique.

Pour le port d'Hyères, en exploitation :

- effort de gestion sur les charges à caractère général, malgré une forte augmentation du coût de la distribution d'énergie électrique ;
- maîtrise des charges de personnel ;
- stabilité des charges de gestion courante ;
- diminution des intérêts des emprunts ;
- provision de 100 000 € pour opération de valorisation des sédiments ;
- prévision d'une augmentation de l'impôt sur les bénéfices ;
- stabilité des recettes (pas d'augmentation des tarifs) ;
- reprise des provisions pour opération de dragage (600 000 €).

En investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 6 158 200 €, avec la réhabilitation du Centre commercial du nautisme (3 130 700 €), l'aménagement du parking Robin, l'achat d'un travelift et des travaux sur infrastructures portuaires.

Le financement de ces dépenses sera assuré par des fonds propres, avec la vente des éléments d'actifs, et complété par un recours à l'emprunt couvrant le financement de la rénovation du Centre commercial du nautisme et de ses abords.

Au 1er janvier, l'encours de la dette s'élève à 7 180 153 €, avec 12 emprunts, dont neuf à taux fixe et trois à taux variable.

Le budget primitif de l'exercice 2019 s'élève à 11 736 171 € en section d'exploitation et à 8 730 841,45 € en section d'investissement.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ?

Pour les travaux qui sont actuellement réalisés sur le port, en compatibilité avec l'ensemble de l'activité nautique, et qui seront inaugurés vers fin avril, il faut distinguer trois parts :

- un tiers est pris en charge directement par le budget du port, à savoir la partie parking, parce que c'est dans le périmètre portuaire, et il n'y a pas le choix ;
- un tiers est pris en charge par le budget communal, à savoir la base nautique et son élargissement, parce que c'est un bâtiment communal, et nous pouvions donc le faire ;

- un tiers est financé par les occupants du Centre commercial du nautisme. Vous vous rappelez que nous avions délibéré et lissé la contribution dans le temps pour leur donner des droits réels. Toutefois, le budget du port avance, et c'est la raison pour laquelle il emprunte, mais le remboursement qui est fait et la dotation donnée par chaque commerçant permet de payer ces annuités.

Je mets aux voix le budget du port Saint-Pierre. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

12 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER – M. POLITI – Mme TROPINI – M. PELLEGRINO – Mme ANFONSI – M. DONZEL – M. FALLOT – M. FELTEN – M. BANES

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2019

M. DESERVETAZ : Dans le Budget primitif, il convient d'inscrire une prévision d'affectation au compte 1068 de 47 411,34 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement, ligne 002, pour 70 905,46 €.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX.

4 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER

AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de l'Ayguade - Budget Primitif - Exercice 2019

M. DESERVETAZ : En exploitation :

- stabilité des charges à caractère général et des charges de personnel ;
- diminution des charges financières ;
- légère diminution des recettes (pas d'augmentation des tarifs).

En investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 232 455 €, comprenant des travaux de recalibrage, la réfection du quai Borgetto (phase 3 et fin) et des travaux de mise en conformité.

Les dépenses sont autofinancées (pas de recours à l'emprunt).

Au 1er janvier 2019, l'encours de la dette s'élève à 156 618 €, avec quatre emprunts, dont trois à taux fixe et un à taux variable.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

12 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER – M. POLITI – Mme TROPINI – M. PELLEGRINO – Mme ANFONSI – M. DONZEL – M. FALLOT – M. FELTEN – M. BANES

AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de La Capte - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2019

M. DESERVETAZ : Dans le Budget primitif, il convient d'inscrire une prévision d'affectation au compte 1068 de 92 722,52 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement, ligne 002, pour 47 889,58 €.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX.

4 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER

AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port de la Capte – Budget Primitif - Exercice 2019

M. DESERVETAZ : En exploitation :

- stabilité des charges à caractère général et des charges de personnel ;
- diminution des intérêts de la dette ;
- augmentation de l'impôt sur les bénéfices ;
- légère évolution des recettes (pas d'augmentation des tarifs).

En investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 83 000 €, avec des travaux de recalibrage et de réfection extérieure des sanitaires.

Les dépenses sont autofinancées (pas de recours à l'emprunt).

Au 1er janvier 2019, l'encours de la dette s'élève à 384 607 €, avec huit emprunts, dont six à taux fixe et deux à taux variable.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

12 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER – M. POLITI – Mme TROPINI – M. PELLEGRINO – Mme ANFONSI – M. DONZEL – M. FALLOT – M. FELTEN – M. BANES

AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier - Reprise anticipée des résultats - Exercice 2019

M. DESERVETAZ : Il convient d'inscrire une prévision d'affectation au compte 1068 de 71 979,33 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement, ligne 002, pour 75 861,61 €.

ADOPTÉE PAR40 VOIX.

4 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER

AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Port Auguier – Budget Primitif - Exercice 2019

M. DESERVETAZ : En exploitation :

- stabilité des charges à caractère général et des charges de personnel ;
- baisse des charges financières ;
- recettes constantes (pas d'augmentation de tarifs).

En investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 115 500 €, avec des travaux de recalibrage et d'aménagement de sanitaires à la capitainerie.

Les dépenses sont autofinancées (pas de recours à l'emprunt).

Au 1er janvier 2019, l'encours de la dette s'élève à 150 030 €, avec cinq emprunts à taux fixe.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Le vote est identique ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

12 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER – M. POLITI – Mme TROPINI – M. PELLEGRINO – Mme ANFONSI – M. DONZEL – M. FALLOT – M. FELTEN – M. BANES

AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Reprise anticipée des résultats – Exercice 2019

M. DESERVETAZ : Il convient d'inscrire une prévision d'affectation au compte 1068 de 149 909,73 € et d'affecter le résultat net de fonctionnement, ligne 002, pour 42 247,22 €.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Le vote est identique ?

ADOPTÉE PAR 40 VOIX.

4 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER

AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget Primitif 2019

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Le vote est identique ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

12 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER – M. POLITI – Mme TROPINI – M. PELLEGRINO – Mme ANFONSI – M. DONZEL – M. FALLOT – M. FELTEN – M. BANES

AFFAIRE N° 17 - DIRECTION PREVENTION SECURITE ET ACTIVITES REGLEMENTEES - SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE

Mme MAI : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Tout à l'heure, nous parlions d'aider les associations présentes sur le site, et vous les avez ici. L'APS est une association tout à fait essentielle, avec le Club des jeunes. Arty Family est intéressante, car des artisans d'arts viennent au Val des Rougières pour faire de la sensibilisation à la culture. Le CSK VDR (club sportif king au Val des Rougières) est le club de football dont je vous parlais. Vous avez également l'ISA, l'UFOLEP, les Mamans du Valdé, etc. Nous ne sommes donc pas absents.

Mme COLLIN : Revoilà la Politique de la Ville en question ! Vous soumettez donc à notre vote la mise à disposition de 160 000 € pour cette politique, en plus des fonds déjà alloués par l'État et la Métropole à hauteur de 140 000 €. En quoi est-ce que tout cet argent, comme depuis 40 ans, résoudra le problème du trafic de stupéfiants à l'origine des drames de plus en plus nombreux que nous vivons ? Nous sommes tentés de dire « Stop » à la politique de l'autruche.

Il est bien beau de repeindre les boîtes aux lettres et de remettre de l'argent, mais cela n'a rien à voir avec ce qui se passe actuellement. Peut-être est-ce le bon moment pour faire montre du courage politique dont nous parlions précédemment ! Tout à l'heure, vous parliez de sérénité, mais cela ne va pas sans sécurité. Comment voulez-vous séréniser les gens qui habitent au Val des Rougières sans sécurité ? Je pense à toutes les personnes qui, aujourd'hui, vivent là-bas et sont terrorisées, qui ont vu fleurir autour d'eux des associations, des salles des fêtes, des clubs de foot, des façades repeintes et des boîtes aux lettres restaurées, mais qui ont toujours peur de sortir de chez elles, parce qu'il y a des coups de feu, des trafics, etc.

Dans la situation de danger et d'urgence qui est celle du quartier prioritaire du Val des Rougières, nous pensons qu'il convient de prendre des mesures drastiques. Il est bien d'y mettre des forces de police, puisque le préfet le fera – et tant mieux ! –, mais pour combien de temps ? Qu'est-ce qui perdurera dans ce dispositif ?

Cette année, au lieu de donner de l'argent, nous vous proposons de décréter un état d'urgence. Par exemple, au lieu de donner à l'association des Mamans du Valdé pour qu'elles puissent faire des gâteaux ensemble l'après-midi en papotant, ou à la Villa Noailles pour des découvertes artistiques, certes très utiles, mais peut-être pas prioritaires, ou à Face Var pour « faciliter la vie des quartiers » – j'entends d'ici les voyous rigoler à ces termes –, nous vous proposons d'autres idées afin de lutter contre la criminalité.

Nous souhaiterions utiliser les 160 000 € de cette année à la sécurisation du Val des Rougières et, d'après nous, toutes les personnes victimes de ce qui se passe comprendront fort bien cette mesure.

Nous pensons qu'il faudrait rapidement doter les accès de portails de sécurité, avec bip et Vigik, mais surtout truffer les abords de caméras de surveillance enregistrant les plaques d'immatriculation, placées suffisamment en hauteur et sécurisées par des grillages fins ou du verre sécurit. Ainsi, la route est bloquée et surveillée, sans pour autant exposer nos forces de police *a priori*, mais seulement en cas de problèmes et en interventions nombreuses et concertées. Ce type de dispositif existe dans de très nombreuses résidences privées, et cela fonctionne.

Quand tous vos efforts ont échoué depuis si longtemps, en quoi le fait de remettre encore et encore de l'argent dans la Politique de la Ville et dans les associations arrêtera-t-il les trafiquants qui nous menacent à coups de révolver ? Nous ne comprendrions vraiment pas que vous ne vouliez pas essayer autre chose.

Vous avez donc bien compris que, cette année encore, nous ne voterons pas le budget de la Politique de la Ville. Nous réclamons des mesures exceptionnelles et d'urgence pour s'y substituer.

M. LE MAIRE : Si vous me permettez, Madame COLLIN, bien entendu, des réflexions doivent être menées, y compris sur une gestion des voies d'accès au Val des Rougières permettant de mieux identifier les consommateurs qui, d'ailleurs, font partie de personnes que vous pouvez connaître, comme moi. Ce ne sont pas les gens du Val des Rougières qui consomment ; ce sont les autres. Évidemment, cela permettrait également d'arrêter et de mieux contrôler les voyous qui viennent semer la terreur. Nous étudions la question. Nous avons des caméras de surveillance, et nous réfléchissons à la façon d'en ajouter en faisant en sorte qu'elles ne soient pas détruites dans la journée. Sur tous ces points, je suis d'accord avec vous. Toutefois, vous me permettrez d'ajouter que le message que vous venez d'envoyer signifie qu'il n'y a rien pour les Mamans du Valdé, ni pour les jeunes qui jouent au foot, ni pour l'APS qui anime des ateliers pour eux, ce qui fait qu'ils n'ont pas droit à la culture. Cela signifie que ces gens-là ne méritent rien !

Mme COLLIN : Eux les premiers souhaitent être en sécurité et pourraient comprendre cela !

M. LE MAIRE : Madame, vous le leur direz. C'est exactement le contraire de ce qu'ils souhaitent. Ils veulent pouvoir fonctionner et, pour avoir une lueur d'espoir, il faut les accompagner, et non pas les abandonner. Autrement, on pourrait mettre une barrière hermétique, avec trois chiens policiers derrière, de telle façon que ce soit sécurisé, mais il ne s'agit pas de cela.

Mme COLLIN : Le fait de les mettre en sécurité ne revient pas à les abandonner, mais au contraire, à accéder à leur désir.

M. LE MAIRE : Madame, vous avez exprimé votre point de vue et, d'ailleurs, vous le faites avec une authenticité et une vérité, qui ne sont pas à souligner, mais permettez-moi de dire mon sentiment. Je crois qu'il faut réfléchir à des mesures permettant de mieux contrôler et de mieux surveiller, et nous le faisons.

Nous ne pouvons pas tout vous dire, car certaines choses sont un peu compliquées. En revanche, s'agissant du message que vous souhaiteriez envoyer aux habitants du Val des Rougières, à savoir qu'il n'y aurait plus rien pour les Mamans du Valdé, ni pour l'APS, ni pour l'UFOLEP, ni pour le football, etc., vous l'assumez, mais pour ma part, je ne suis pas près de le porter.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette Politique de la Ville ?

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

4 CONTRE : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER

8 ABSTENTIONS : M. POLITI – Mme TROPINI – M. PELLEGRINO – Mme ANFONSI – M. DONZEL – M. FALLOT – M. FELTEN – M. BANES

AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est supérieur ou égal à 23 000 €

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je voudrais souligner une subvention à la Fédération française d'échecs. Il s'agit de notre contribution aux championnats de France d'échecs, où 5 000 personnes sont accueillies. Bien sûr, il y a des financements de la Fédération, du Département, de la Région et de TPM. C'est une manifestation importante pour la Ville, et c'est la raison pour laquelle vous la voyez apparaître, mais ils disparaîtront l'année prochaine.

Je mets aux voix. Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 19 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Transfert de la compétence "Service public d'eau potable" - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements relatifs à l'exercice de cette compétence

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : C'est purement administratif. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

4 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER

AFFAIRE N° 20 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 50% de trois prêts d'un montant total initial de 2 578 158,04 € (soit 1 289 079,02 €) contractés par la S.A d'H.L.M Le Logis Familial Varois pour financer respectivement la construction de 17 logements sociaux "Résidence le St Armand", l'acquisition amélioration de 4 logements "Gare des Salins" et la réhabilitation de 177 logements locatifs sociaux "Résidence Les Bosquets" suite à un réaménagement de dette

M. DESERVETAZ : Ils demandent à nouveau la garantie que nous avions accordée pour ces emprunts.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 21 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Renouvellement de la garantie communale à 50% de trois prêts d'un montant de 2 578 158,04 €(soit 1 289 079,02 €) contractés par la SA d'HLM Le Logis Familial Varois pour financer la construction de 17 logements sociaux Résidence le St Armand, l'acquisition de 4 logements Gare des Salins et la réhabilitation de 177 logements sociaux Les Bosquets suite à réaménagement de dette - Autorisation donnée à M. LE MAIRE de signer les trois avenants avec la SA d'HLM Le Logis Familial Varois

M. DESERVETAZ : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 22 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Indemnité de conseil au Trésorier Municipal

M. DI RUSSO : *(Lecture de la délibération.)*

Nous remercions Madame DESCAMPS pour sa collaboration et lui souhaitons une bonne retraite, qu'elle prend d'ailleurs chez nous, à Hyères.

D'autre part, avec cette délibération, souhaitons la bienvenue à Monsieur Marc VINCENT, le nouveau trésorier municipal de la Ville.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 23 - CULTURE ET PATRIMOINE - La Banque, Musée des Cultures et du Paysage - Acquisitions d'œuvres - Demande de subvention à l'État - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles - Provence - Alpes - Côte d'Azur

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant d'entrer dans le vif de cette délibération, je souhaite dire un mot relativement à ce que j'ai entendu tout à l'heure à propos du musée, ce grand projet culturel qui modifiera le paysage culturel de la ville. J'entends les arguments de ceux qui s'y opposent, et cela me paraît relever souvent de la posture.

Le fait d'opposer ce projet à des choses telles que Carmignac, la Villa Noailles ou le musée de Toulon me paraît complètement hors sujet, car cela n'a strictement rien à voir. Carmignac est une fondation privée qui est soucieuse de la collection de son fondateur. La Villa Noailles, qui est vouée au culte de la mode, est principalement sous la tutelle de TPM. Quant au musée de Toulon, je n'en dis rien, puisque c'est un voisin qui mène sa vie. En tout cas, ce dernier ne refait pas son bâtiment, mais l'améliore, ce qui n'a rien à voir avec notre projet qui, en même temps que de parler de musée, remet en valeur un bâtiment qui était délaissé.

Ceci étant posé, j'ajoute un autre point important : ce projet de musée ne sort pas du chapeau. Ce n'est ni une invention ni un caprice culturel. Avec ce projet, nous sommes fidèles à l'histoire d'Hyères. Ce musée existe depuis 1883 et est devenu musée de France, sous une autre appellation, en 1946. Il a des collections labellisées musées de France : qu'en feriez-vous si vous jetiez le musée dans les ténèbres ? Loin de dire ce que vous dites, il faut reconsidérer la chose, car le musée d'Hyères, dans ce projet actuel, marque une renaissance. Il ne s'agit pas d'une invention, mais de la renaissance du musée à laquelle nous travaillons, fidèles à l'histoire et au patrimoine de la ville d'Hyères. Il est facile et un peu démagogique de dire que c'est un luxe, car cela n'a strictement rien à voir, quand on sait que nous travaillerons à la présentation de l'identité de la ville, ainsi qu'au récit de son territoire et de la construction de son paysage. Cette offre culturelle, qui sera ouverte à tous en plein centre-ville, marquera véritablement une nouvelle vie culturelle à Hyères. Ce sont des choses simples, mais qui ne relèvent pas d'un point de vue subjectif, qui essaient d'être fidèles à la réalité de cette ville, à sa longue histoire et à ce qu'elle mérite.

Parallèlement au chantier qui se déroule et qui approche de sa fin, nous avons travaillé à l'exposition d'ouverture et au parcours permanent. Deux acquisitions pertinentes d'œuvres photographiques ayant à voir avec la ville d'Hyères ont été faites pour augmenter le parcours permanent. Il s'agit d'un tirage du photographe Henri CARTIER-BRESSON et des photographies d'une artiste plasticienne, Véronique ELLENA.

CARTIER-BRESSON était en vacances à Hyères en 1932, étant proche de ses amis surréalistes qui fréquentaient la Villa Noailles, et il a fait une photo en haut de l'avenue Edith Wharton. Cette photo, qui s'appelle « Hyères, 1932 », est emblématique de son œuvre et se trouve dans pratiquement tous les livres développant le travail d'Henri CARTIER-BRESSON. Ce n'est pas quelque chose d'insignifiant, et on ne peut pas y être insensible. Nous avons négocié, avec la fondation Henri Cartier-Bresson, un tirage de cette photo qui prendra place dans le parcours permanent. J'ajoute qu'elle a connu plusieurs tirages, dont les premiers datent des années 1930. Or avec la photographie, plus un tirage est ancien, donc proche de la photo, plus il est cher. Étant donné que nous sommes assez loin des premiers tirages, nous avons négocié cela très convenablement. Il faut savoir qu'un tirage des années 1930 de cette photo « Hyères, 1932 » s'est vendu 265 000 € chez Christie's, à New-York, en 2008. C'est la plus grosse vente d'un tirage de CARTIER-BRESSON. Nous aurons donc ce tirage ici, au musée d'Hyères, ce qui est une excellente chose, fort pertinente par rapport au parcours permanent et à ce qui s'est passé à Hyères dans ces années-là.

Véronique ELLENA est une artiste plasticienne qui était en résidence à la Villa Médicis en 2007. Elle a remporté un concours du ministère de la Culture pour faire le vitrail du millénaire de la cathédrale de Strasbourg, et le musée Réattu d'Arles lui a consacré une rétrospective sur 30 ans de ses travaux, en 2018. Elle a travaillé sur la Vénus de Milo et sur Olivier VOUTIER. Elle venait d'Arles où elle avait travaillé sur la Vénus d'Arles. Dans ce travail qui sera exposé et dont la Ville d'Hyères a fait l'acquisition, elle mettra en regard la découverte par Olivier VOUTIER et la réalité de la Vénus de Milo, icone ayant inspiré des peintres, notamment hyérois, tels que Louis GARCIN.

Ces deux acquisitions ont été payées 32 000 €. Elles peuvent bénéficier d'une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles, laquelle a approuvé cela. Son comité du Fonds régional d'acquisition pour les musées peut intervenir pour 60 % du montant total de cette acquisition, soit 19 200 €. S'il peut faire davantage, qu'il le fasse, et nous l'en remercierons. Je vous demande d'approuver cette demande de subvention.

Mme ANFONSI : La photo en question de CARTIER-BRESSON est-elle « L'Escalier » ou « Le Gamin à la baguette de pain » ?

M. LE MAIRE : C'est « L'Escalier-vélo ».

Mme ANFONSI : D'accord. À combien les droits s'élèvent-ils ?

M. CARRASSAN : « La Baguette de pain » est de DOISNEAU, et non pas de CARTIER-BRESSON.

Il existe deux photos emblématiques de CARTIER-BRESSON : « Hyères, 1932 », au bas de l'avenue Edith Wharton, ainsi que celle d'un passant sautant une flaque d'eau derrière la gare Saint-Lazare à Paris. À partir de ces photos, un concept est né chez CARTIER-BRESSON, qui a été repris par beaucoup d'autres, à savoir le concept d'instant décisif en matière de photographie.

L'acquisition du tirage a été négociée à 20 000 €. Si l'on ajoute les 12 000 € pour Véronique ELLENA, cela fait 32 000 €.

Mme DEL PERUGIA : Tout cela est fort sympathique, mais comment avez-vous choisi Véronique ELLENA ? Quel a été votre critère de choix ?

Par ailleurs, pouvons-nous en savoir un peu plus ? En effet, « La Vénus d'Hyères I » et « La Vénus d'Hyères II » sont une commande de la Ville. Existe-t-il un cahier des charges particulier pouvant nous permettre d'imaginer ce à quoi cela ressemblera, ou l'artiste a-t-il complètement carte blanche ?

M. CARASSAN : Il se trouve que nous avons une jeune conservatrice fort expérimentée qui connaissait Véronique ELLENA et son travail. Elle nous l'a présentée, et la relation s'est ainsi tissée. L'œuvre est terminée et sera dans le parcours permanent du musée. Vous verrez donc ces deux photos.

M. LE MAIRE : Pour ma part, je suis intéressé par le lien avec VOUTIER, car c'est tout de même l'histoire d'Hyères. Il est enterré sur la colline du Château, à côté de la villa Sainte-Claire qu'il a lui-même habité. De plus, il est le découvreur de la Vénus de Milo. Il existe donc une racine forte, et cela me paraît intéressant.

M. CARRASSAN : Cela démontre la pertinence de ce double choix.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix.

Mme ANFONSI : Fidèles à nos convictions, nous voterons contre, car nous sommes défavorables au projet du musée.

M. LE MAIRE : Et si nous déplaçons la photo ?

Mme ANFONSI : J'ai une reproduction à la maison !

M. LE MAIRE : Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

5 ABSTENTIONS : Mme COLLIN – M. COLLET – M. EYNARD-TOMATIS – M. KBAIER - Mme DEL PERUGIA

8 CONTRE : M. POLITI – Mme TROPINI – M. PELLEGRINO – Mme ANFONSI

M. DONZEL – M. FALLOT – M. FELTEN – M. BANES

AFFAIRE N° 24 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention de partenariat avec le Laboratoire « Archéologie des Sociétés Méditerranéennes » du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS-ASM, UMR 5140) - Autorisation à M. LE MAIRE de signer

M. CARRASSAN : Bien entendu, Olbia fait partie du projet du Musée des Cultures et du Paysage, constituant le versant archéologique de ce projet, tel qu'il a été voulu par le ministère de la Culture.

L'archéologie se porte bien à Hyères et est bien vivante. D'ailleurs, elle l'est souvent partout, à part pour ceux qui pensent que le monde vient de commencer avec eux, ce qui n'est pas le cas de la plupart d'entre nous qui aimons la quête des origines et la connaissance du passé.

Ce projet de convention nous parle de la relation qui existe entre la Ville d'Hyères, pour son site d'Olbia, et un laboratoire « Archéologie des Sociétés Méditerranéennes », qui est déjà intervenu avec le site d'Olbia. Sa directrice, Réjane ROURE, est une archéologue ayant réalisé un ouvrage en 2011, *Des Rites et des hommes*, qui vient en grande partie du sanctuaire d'Aristée de La Capte. Il existe donc une relation déjà bien établie entre la Ville et ce laboratoire, lequel dépend du CNRS, et nous pouvons signer cette convention avec cet ensemble. L'objectif est de permettre une meilleure connaissance, une plus grande mise en valeur, une numérisation des données, etc., de trois sanctuaires d'Hyères, à savoir ceux d'Aristée, d'Artémis et d'Aphrodite, le premier se trouvant à La Capte, et les deux autres sur le site d'Olbia.

Je pense que cela va dans le sens du travail que le site d'Olbia accomplit en matière de recherche archéologique et d'histoire des fondations de la ville, et il est bien d'avoir de tels partenaires pour y parvenir. Je vous demande donc d'autoriser le Maire à signer cette convention.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITE (44 VOIX)

M. LE MAIRE : Je tiens à signaler que le préfet m'a appris hier que nous avions reçu 120 000 € de la DRAC pour Olbia, ce qui prouve une considération importante de la part de l'État.

AFFAIRE N° 25 - CULTURE ET PATRIMOINE - Accord de la Commune relatif au classement au titre des monuments historiques du « Chemin de croix » de l'église Saint-Anne de Porquerolles

M. CARRASSAN : Mes chers collègues, si vous voulez vous recueillir à l'église Sainte-Anne de Porquerolles, ne manquez pas de regarder le chemin de croix et les 14 stations qui y figurent. Elles sont l'œuvre du soldat VARNIER, qui était en convalescence au refuge sanitaire de Porquerolles à la fin du XIXe siècle, après la guerre de 1870 de sinistre mémoire. Pendant cette convalescence, il a sculpté ces stations de la Passion du Christ.

Ce chemin de croix a eu un premier défenseur passionné à Hyères en la personne de Jean-Claude THOLLON aux Archives municipales. C'est lui qui a poussé la Ville à parvenir à ce résultat dont il se réjouira avec nous.

La Ville a demandé la protection du chemin de croix au titre des Monuments Historiques. En février dernier, le préfet de Région a procédé à son inscription à ce titre, et la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture a donné un avis favorable. À partir de là, il faut aller devant la Commission nationale et, pour ce faire, la Ville doit donner son accord. Aussi singulier que cela paraisse, j'imagine que cela ne posera pas de problème et que vous vous prononcerez en sa faveur immédiatement. Merci

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE (44 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - SPORTS - Restructuration de la Base Nautique du Port - Modification et création de nouveaux tarifs d'utilisation

M. ROUX : Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit précédemment, nous allons inaugurer cette magnifique base nautique, certainement à la fin du mois d'avril 2019.

(Lecture de la délibération.)

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas de question, nous mettons aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 27 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire des Îles d'Or - Déplacement et modification du périmètre

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 28 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire du dimanche - Port d'Hyères - Modification des modalités d'organisation et déplacement du marché

Mme RITONDALE : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

M. LE MAIRE : Je voudrais signaler que le marché permanent sur le port est très important pour les commerçants, ainsi que pour tout le monde. Je remercie Madame AUDIBERT d'avoir eu l'idée d'agrandir ce parking, puisque nous gagnons 30 à 40 places et que cela permet d'intégrer la totalité du marché dominical dans une localisation différente.

Je vais rapporter les deux prochaines délibérations en même temps, puisqu'elles sont liées.

AFFAIRE N° 29 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Mise en place d'une Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés aux travaux de la Place Clemenceau et des ses abords ainsi que les travaux de la Rue de Limans

AFFAIRE N° 30 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Redevances des droits d'occupation du Domaine Public 2018 - Exonération

M. LE MAIRE : Lors du dernier Conseil municipal, j'avais évoqué la création d'une commission d'indemnisation liée aux travaux effectués en centre-ville, dont mon collègue William SEEMULLER s'était fait l'apôtre. Cette commission est composée d'un représentant du Tribunal administratif, de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers et des deux associations de commerçants locales. Elle appuie sa réflexion sur un expert-comptable, qu'elle aura à déterminer, pour évaluer les indemnisations liées au fait qu'il existe une différence entre le trend naturel des chiffres d'affaires et celui obtenu pendant les travaux, ce qui déterminera le montant de l'indemnisation.

J'avais évoqué un périmètre strict et un périmètre large. Le premier concerne Clemenceau, boulevard Alphonse Denis, rue de Limans, cours de Strasbourg et Belgique. Au-delà de ce périmètre strict, la commission pouvait réfléchir à un périmètre élargi si elle estimait que d'autres avaient connu une difficulté.

Toutefois, depuis, ayant reçu de nombreux commerçants, ils ont émis le souhait d'une exonération totale de taxe sur l'année 2018, et je fais donc la proposition suivante :

- maintien de la commission d'indemnisation, mais uniquement dévolue à ce qui est directement en contact avec les travaux que j'ai cités tout à l'heure ;
- exonération de taxe pour les autres, qui sont à l'extérieur du périmètre.

En revanche, ceux qui sont dans le périmètre auront le choix entre l'une ou l'autre des deux procédures : s'ils prennent l'exonération de taxe, ils ne peuvent pas revendiquer une indemnisation auprès de la commission, et inversement.

Ceci est l'objet de ces deux délibérations, puisque l'une relève d'une exonération des redevances des droits d'occupation du domaine public 2018, et l'autre porte sur la mise en place de la commission, laquelle sera bientôt opérationnelle, dès que nous aurons la réponse de tous les intervenants, mais la plus importante était celle du Tribunal administratif que nous avons d'ores et déjà.

Y a-t-il des observations ?

Mme DEL PERUGIA : Nous nous réjouissons tout simplement que vous ayez accédé à cette demande, car c'est important pour le commerce hyérois. Merci.

M. LE MAIRE : Je signale au passage qu'aucune commission d'indemnisation n'a jamais été montée dans le Var. Je le dis, parce que le Tribunal administratif était étonné de cette demande. Pourtant, cela existe dans les textes, mais n'ayant jamais été sollicité, cela a un peu duré. Néanmoins, je crois que c'est une bonne chose, et nous pouvons le faire aujourd'hui.

M. COLLET : Je voudrais m'associer à la réjouissance de ma collègue Brigitte.

M. LE MAIRE : Bien. Je mets au voix les deux délibérations, puisqu'elles sont liées. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Tarification des droits de place et occupations diverses du domaine public - Modification des tarifs

Mme PORTUESE : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Cela concerne le même sujet, mais cette fois pour 2019. Nous proposons une diminution de 10 % des tarifs par rapport à la norme antérieure s'agissant des terrasses et étalages sur l'ensemble de la commune. Vous avez le tableau avec ces tarifs. Cela porte également sur la suppression totale de tout ce qui est relatif aux installations en surplomb du domaine public (marquises, stores, tentes, auvents, etc.).

Mme DEL PERUGIA : Je voudrais juste faire une petite remarque, Monsieur le Maire. Nous nous réjouissons pour les commerçants hyérois de cette aide supplémentaire et, bien sûr, nous nous empêcherons de penser qu'il s'agit là encore de mesures opportunes liées à certaines échéances, même si les apparences jouent peut-être contre vous. N'y voyons pas malice ! Nous voterons volontiers cette mesure parce que les commerçants de la ville ont besoin de tout le soutien que nous pouvons leur apporter.

M. LE MAIRE : Quand Monsieur SEEMULLER évoquait une commission d'indemnisation, je n'ai pas dit qu'il faisait de la politique politicienne, comme sur tous les autres sujets, et pourtant, cela me démange parfois. De plus, on ne peut pas être cerné entre le fait de faire quelque chose que vous condamnez et, si on le fait, d'être condamné parce qu'on le fait...

Mme DEL PERUGIA : Nous ne pouvons pas nous empêcher de le penser.

M. LE MAIRE : Très bien. Faites comme Monsieur COLLET, réjouissez-vous !

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Lotissement communal de la Bergerie - Modification des articles 2 et 26 du cahier des charges - Conditions d'obtention d'un avenant en augmentation de durée du bail emphytéotique et délai pour solliciter un bail ordinaire au terme du bail emphytéotique

M. OZENDA : Jusqu'ici, les cahiers des charges permettaient l'augmentation de 29 ans de la durée d'un bail emphytéotique dès lors qu'une surélévation d'un étage était effectuée.

Au-delà des modalités d'application de cette règle, qui sont précisées par la délibération, selon qu'il existe un seul ou plusieurs logements par bail emphytéotique, cette délibération a essentiellement pour objet de permettre l'allongement de 29 ans dès lors que des travaux de rénovation et d'amélioration environnementale sont effectués. La liste de ces travaux éligibles, d'un montant minimum de 50 000 €, figurent dans la délibération.

Le lotissement de la Bergerie ayant obtenu la majorité requise pour modifier le cahier des charges, cette disposition pourra désormais s'appliquer.

32 colotis, représentant 33 630 m², ont approuvé la modification du cahier des charges du lotissement afin de ramener de 10 à 1 an la date limite avant laquelle un emphytéote peut solliciter un bail ordinaire au terme de son bail emphytéotique.

Au vu des accords recueillis, représentant les deux tiers des colotis, soit plus de la moitié de la surface du lotissement, je vous propose de prononcer la modification des articles 2 et 26 du cahier des charges du lotissement communal de la Bergerie et d'autoriser Monsieur le Maire ou, à défaut, l'adjoint ou la conseillère municipale à signer tout acte et document en relation avec cette affaire, et à faire publier au service de la publicité foncière le cahier des charges du lotissement communal de la Bergerie et ses modificatifs.

La majorité n'est pas encore obtenue dans les lotissements de La Capte et de l'Ayguade. Dès que ce sera le cas, une délibération sera proposée au Conseil municipal.

M. LE MAIRE : C'est la concrétisation d'une délibération-cadre. J'en profite pour remercier publiquement le président de l'association des baux emphytéotiques qui a fait un travail considérable pour que ces majorités soient obtenues. La difficulté est que, souvent, le propriétaire habite loin et, s'il n'a pas le besoin, ne répond pas.

J'en profite également pour dire que c'est une évolution appréciée de façon unanime par les titulaires de baux, sauf par la personne qui a été interviewée dans *Var Matin*, sur une page, pour dire tout le mal qu'elle en pensait. En d'autres termes, il est bon de demander au président de l'association des baux ce que les emphytéotes en pensent.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 33 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrées section IL n° 0114 formant le lot n° 79. M. et Mme DUPRE François - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 34 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La capte - Aliénation du bien situé 4 Traverse de la Pinède - Cadastré section EV n° 0173 formant le lot n° 260 au profit de Monsieur VERNEY Thierry

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 35 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - ZAC de la CRESTADE DEMI LUNE - 151 Chemin de la Demi-Lune - Acquisition de la propriété de Mme DUCROS - Parcelle CL n° 219

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : C'est une délibération importante. Cette propriété est magnifique, et je pense qu'elle peut avoir un destin mi-naturel, mi-agricole. Nous ferons sans doute l'acquisition d'un certain nombre de terrains autour, qui étaient dévolus à des jardins partagés à la Crestade. Cela fera un ensemble intéressant, avec cette maison remarquable, ce qui accroît également le patrimoine communal. Je crois que c'est utile.

S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 36 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin du Roubaud - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelles DO n°0078 et 0079

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 37 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Rue des Tourterelles - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle IM n°0022

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 38 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Application des articles L 2241-1 et L1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales - Bilan des acquisitions et cessions relatif à l'année 2018 et rapport spécial

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pour votre information, puisque cela ne figure peut-être pas dans les tableaux, j'ai fait évaluer la valeur vénale de ce que VAD nous rétrocède à 1 €, parce qu'autrement, cela ferait 15 €, et c'est de l'ordre de 1,8 M€. Le patrimoine communal s'enrichir donc de 1,8 M€ à travers ce transfert.

S'il n'y a pas d'observation, nous prenons acte collectivement. Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 39 - COMMANDE PUBLIQUE - CENTRE TECHNIQUE - Entretien des installations d'éclairage extérieur des équipements sportifs - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2023 - Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 40 - PORTS - Principe du recours à une Délégation de Service Public sous forme de concession pour la gestion et l'exploitation du Port de plaisance du Niel - Choix du mode de gestion

M. LE MAIRE : La concession du port du Niel arrivant à son terme, laquelle est actuellement assurée par la Chambre de commerce et d'industrie du Var, nous avons à choisir entre une régie et une délégation de service public. Jusqu'ici, la seconde solution a toujours été utilisée.

L'avantage de la régie est, en apparence, l'immédiateté et la proximité, mais le problème du port du Niel est que le bénéfice annuel est de l'ordre de 10 000 €, ce qui signifie que nous ne pouvons pas faire grand-chose. Or il existe des besoins, notamment environ 250 000 € dans des bâtiments, comme la prud'homie ou les toilettes publiques, ainsi qu'un certain nombre de choses.

L'intérêt de la délégation de service public est de faire porter les risques, les emprunts et, éventuellement, les subventions exceptionnelles sur une collectivité extérieure, à laquelle on doit tout imposer et tout verrouiller dans le cahier des charges, qu'il s'agisse des travaux à faire, de leur montant, du fait que les tarifs doivent être les mêmes que ceux de la commune, etc.

Nous avons pensé, ce point de vue ayant été partagé à l'unanimité par la Commission de service public et par le Comité technique paritaire, qu'il convenait d'ouvrir la gestion sous forme de concession de service public, et si la proposition ne convient pas, nous passerons en régie. Je pense que c'est une bonne solution, à condition que ce soit verrouillé.

Par exemple, dans le tableau, vous avez le taux d'autofinancement possible des quatre ports : 39 % pour Auguier, 46 % pour La Capte, 38 % pour l'Ayguade, et 11 % pour le Niel. Ce dernier étant fermé 6 mois sur 12, c'est un peu compliqué, et une autre structure peut éventuellement s'en sortir. De plus, le caractère un peu emblématique du port du Niel peut être intéressant pour elle.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, par principe, je préfère les régies aux délégations de service public, parce qu'ainsi, la Mairie garde la main et, pour moi, c'est important. Nous avons cette expérience sur les autres ports, et j'avoue que je ne comprends pas très bien, sauf à reconduire la Chambre de commerce et d'industrie du Var qui l'a bien géré jusqu'à présent. D'ailleurs, je crois que les usagers étaient contents de cette gestion. Toutefois, il n'est pas garanti qu'elle reprenne cette délégation de service public, puisque je suppose qu'un appel d'offres est lancé.

Vous nous dites que l'on ne peut pas vraiment gagner d'argent avec le port du Niel, parce qu'il génère un bénéfice annuel de seulement 10 000 €, ce que je comprends. Toutefois, la raison d'être du délégataire est de gagner de l'argent.

M. LE MAIRE : C'est la raison pour laquelle il faut fixer des tarifs.

Mme DEL PERUGIA : Par conséquent, puisqu'il cherchera à gagner de l'argent, alors que nous savons que ce port n'offre pas l'opportunité de réaliser des bénéfices, aux dépens de qui et de quoi cela se fera-t-il ? Je me pose la question.

Je vous ai écouté, mais je ne comprends pas pourquoi nous prenons ce risque. Nous savons faire les régies, puisque nous en avons d'autres. C'est un port patrimonial, et il est donc important que la commune garde la main. À moins de reconduire la Chambre de commerce et d'industrie du Var, qui s'en est bien sortie jusqu'à maintenant, je ne vois pas l'intérêt, à ce jour, de le mettre en DSP.

M. LE MAIRE : Je ne me permettrai pas de parler d'un candidat potentiel – vous le comprenez bien –, mais je trouve que ce que vous avez dit est intéressant.

Je serais très étonné que les candidats soient nombreux et que certains acceptent les contraintes posées. Néanmoins, si ceux auxquels vous pouvez penser ne satisfont pas à ces contraintes, nous passerons en régie immédiatement. En revanche, il est vrai que la DSP précédente a conduit à faire 2 M€ de travaux.

Cela me permet également de dire que sur d'autres ports – les collègues siégeant à TPM s'en sont aperçu –, des contributions exceptionnelles ont été donnée par TPM, que l'on ne pourrait pas donner au port de l'Ayguade, au Levant et au port de la Madrague.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

1 ABSTENTION : Mme DEL PERUGIA

AFFAIRE N° 41 - PORTS - PORTS D'HYERES - SAINT-PIERRE - AYGUADE - LA CAPTE - AUGUIER - Désignation des membres des Conseils d'Exploitation des Régies à autonomie financière - Modification

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : C'est purement formel. Pas d'observation ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 42 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Exonération de redevances d'amarrage au profit de l'association « MARCHER SUR L'EAU »

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je me permets de dire que ces personnes sont exceptionnelles.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 43 - PORTS - PORTS D'HYERES (Saint-Pierre) - SQUARE RIMBAUD - Demande d'Autorisation d'Urbanisme pour la création d'un poste de transformation électrique - Commune d'Hyères - Autorisation à Monsieur le Maire de signer

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Cette délibération paraît secondaire, mais il s'agit des monstres de transformateurs qui, à une époque lointaine, étaient posés sans préoccupation. Désormais, on peut essayer de faire mieux et de libérer de l'espace.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 44 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS ET ACTIVITÉS PORTUAIRES - Travaux maritimes sur le domaine portuaire communal d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2023 - Mise en appel d'offres ouvert

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

Je précise qu'il s'agit des quatre ports, bien entendu.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : La première question est posée par Monsieur COLLET et concerne le ruissellement.

M. COLLET : Monsieur le Maire, le ruissellement, lors de phénomènes pluvieux importants, impacte notre commune et n'est pas sans incidences au regard des projets d'aménagement de notre territoire.

En octobre 2015, à l'occasion d'une réunion sur Le Roubaud, la notion de « schéma directeur de ruissellement » était évoquée. À cette occasion, vous aviez lancé une étude sur ce sujet.

Depuis, plusieurs CIL ont souhaité avoir connaissance de ce document. Or cette demande, réitérée à plusieurs reprises, est toujours sans réponse.

Monsieur le Maire, existe-t-il un « schéma directeur de ruissellement » pour notre commune, et quel est le lien éventuel avec le PPRI à venir ?

M. LE MAIRE : Il va de soi que lorsque l'on nous pose une question, nous répondons. Il n'y a pas de problème, et les CIL ont toutes les informations qu'ils souhaitent.

Je vous lis la note. C'est un résumé, mais les services ont fourni une explication un peu plus longue que je vous donnerai.

Le Schéma directeur de ruissellement (ou Schéma directeur pluvial) existe. Il est applicable et appliqué pour la partie nord de la ville (nord de la voie Léopold Ritondale). Par ailleurs, il est en cours d'élaboration par la Métropole depuis le début de l'année 2019, pour une durée de 18 mois, pour la partie sud de la ville.

Le PPRI est en cours d'élaboration par les services de l'État, qui le soumettront à enquête publique dès que les cartographies seront finalisées. Toutefois, aujourd'hui, il semble très avancé, et nous plaidons pour que nous soyons rapidement informés, car il est compliqué de gérer l'urbanisme d'une commune avec un PPRI potentiel ou un PERI daté.

Le PPRI, qui est un document qui s'impose à l'urbanisme, vise à réglementer les possibilités de construction en zone de risque inondation par débordement des cours d'eau pour les occurrences centennales, alors que les schémas directeur pluviaux et de ruissellements sont des outils de planification visant à programmer les investissements nécessaires pour améliorer la gestion des réseaux pluviaux et le drainage sur la ville pour des occurrences de 10 ou 30 ans.

Nous en sommes là. Je peux vous donner davantage de détails, mais nous avons un schéma de ruissellement en haut, et il est en train d'être élaboré en bas.

La deuxième question porte sur la gare multimodale.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, à l'occasion de l'assemblée générale du CIL de la gare, nous avons pris connaissance du projet de gare multimodale conduit par la Métropole. Ce projet de première importance pour la commune mérite un examen approfondi par notre Conseil et par les associations de quartier, ainsi qu'une large information des citoyens. Sans avoir eu accès au dossier et sur la base des images présentées, nous relevons les remarques suivantes.

En premier lieu, nous nous félicitons de voir enfin tracer la ligne en site propre qui doit relier l'aéroport, le port et la gare, comme le regroupement en un lieu des modes de déplacement collectif de la ville.

En revanche, nous exprimons les plus vives réserves sur le maintien des deux écoles de Guynemer dans un environnement pollué par les gaz d'échappement et dangereux pour la santé (parking de 500 voitures et 16 lignes de bus), ainsi que pour leur sécurité par la présence d'un nœud de circulation majeur de la ville.

Nous sommes surpris que le projet n'englobe pas l'Espace 3000, son parking et la partie Est de la gare (côté Costebelle).

Nous avions compris que la SNCF détenait des droits à construire du côté de Costebelle. Qu'en est-il exactement ? Avez-vous l'intention de délivrer des permis de construire ? Combien ? Sera-t-il possible d'accéder à la gare depuis cette partie, et dans quelles conditions ?

Le parking sécurisé des vélos a été évoqué. Pouvez-vous nous indiquer son emplacement et sa capacité ? La même remarque s'applique pour le covoiturage, qui est inexistant dans notre commune : avez-vous identifié un lieu pour cela ?

Enfin, comment se rendra-t-on en centre-ville ? Les navettes seront-elles maintenues ?

M. LE MAIRE : Je n'entrerai pas dans le détail, car vous posez certaines questions auxquelles nous pourrons répondre quand ce sera déjà effectif. Le projet est très avancé, mais je ne peux pas vous dire l'emplacement exact des vélos. En tout cas, il y aura un parking à vélos.

Je vous remercie d'adhérer à ce principe général et au transport en site propre.

Désormais, les écoles seront moins éloignées des parkings, et nous avons mis une zone tampon entre les deux. En outre, nous sommes en négociation avec ENEDIS pour mettre une réservation foncière – il faudrait une modification du PLU – pour pouvoir, à terme, si nécessaire, transférer une ou deux écoles sur le terrain d'en face. Ce dernier pose tout de même quelques problèmes, parce qu'il a été pollué pour partie. Certaines activités peuvent s'y installer, mais ce n'est pas possible en ce qui concerne les enfants. Une partie n'est pas polluée, et je la réserve un peu, sur le haut du terrain, de telle façon que nous puissions intervenir.

Quand vous évoquez que le projet n'englobe pas l'Espace 3000, c'est à la fois vrai et faux, parce que nous réfléchissons à des liaisons avec l'Espace 3000, notamment pour avoir une capacité de parking supplémentaire et, le cas échéant, des systèmes pendulaires entre les deux.

Une partie du terrain est constructible et a été achetée par TPM. Au bout du terrain, des constructions seront sans doute réalisées. Je ne peux pas vous dire le nom, mais je pense retenir que la capacité ne peut être que d'une trentaine ou une quarantaine de logements, qui seraient essentiellement des logements sociaux, au bout du chemin.

Il sera possible d'accéder à la gare depuis cette partie.

Pour le covoiturage, je pense que nous pourrons effectivement trouver des lieux. Les navettes seront maintenues, que ce soit sous leur forme actuelle ou sous une forme différente. Pour ma part, je souhaite que ce soit sous la forme actuelle, mais à un moment donné, il faudra que TPM, gardant le principe, s'en occupe.

Nous avançons. Dans le détail, honnêtement, c'est un peu compliqué, parce que la structuration fondamentale consistait à conserver une capacité de parking suffisante, ce qui est le cas, d'avoir un parking gratuit pour les usagers de la gare et un peu différent pour les usagers du train, le site propre, etc.

M. POLITI : Monsieur le Maire, excusez-moi, pourrais-je avoir la parole sur la question précédente ?

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

M. POLITI : Je voulais compléter simplement en vous disant que nous étions très heureux que cette question soit enfin abordée au sein de notre assemblée. Néanmoins, comme le groupe SEEMULLER, nous avons été étonnés que la bonne nouvelle ait été annoncée au sein du CIL.

M. LE MAIRE : Il me paraît tout de même naturel que le CIL de la gare soit le premier concerné par ce sujet.

M. POLITI : C'est un projet majeur pour nous.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas fini, Monsieur POLITI. À titre d'exemple, cela figure à l'ordre du jour d'une prochaine réunion des CIL. Quand ce sera davantage finalisé, ce sera présenté au Conseil municipal. Toutefois, si l'on ne s'inspire pas des remarques faites par les habitants du quartier, vous avez une pratique de la concertation qui n'est pas la mienne. Nous sommes progressifs.

M. POLITI : Je voudrais rappeler que ma municipalité, en son temps, avait proposé ce projet à cet emplacement, en même temps que le projet Joffre sur lequel – tout le monde s'en rappelle – nous avions fermé la gare des cars.

Je rajoute qu'à l'époque, notre projet sur la gare était beaucoup plus global, puisqu'il incluait également le projet d'un souterrain sous le passage à niveau, que vous avez malheureusement abandonné.

C'est ma position, mais ceci étant dit, je suis heureux que les études reprennent. Néanmoins, on doit reconnaître qu'il y a eu six ans d'arrêt, et nous avons donc perdu six ans, ce qui est bien dommage.

Par rapport au projet lui-même, j'en ai retenu que vous avez proposé le pôle multimodal au rez-de-chaussée, ce qui est normal, ainsi qu'un sous-sol avec un premier parking et deux étages de parking en aérien.

Pour ma part, je pense que ce projet futur aura un impact très important sur la finalisation de l'aménagement du quartier de la gare. C'est la raison pour laquelle je pense qu'il aurait mieux valu proposer trois niveaux souterrains pour le parking. J'ai bien entendu que Monsieur le Maire a dit que c'était impossible, parce qu'il y avait un risque d'effondrement de la voie ferrée.

M. LE MAIRE : Sans compter le coût…

M. POLITI : En effet, il s'agit plutôt du coût, parce que l'on a tout de même fait le tunnel sous la Manche, et je pense donc que les moyens techniques existent.

En revanche, pour une fois, je regrette que l'on n'ait pas un projet d'immeuble au-dessus, parce que là aussi, je pense qu'il aurait été mieux d'en mettre un au-dessus du pôle multimodal, sachant que j'aurais mis le parking dessous en trois niveaux.

Enfin, vous avez abordé le problème des écoles, et je n'ai donc plus à y revenir. En revanche, je voudrais attirer votre attention sur l'inquiétude des commerçants de la gare qui ont assisté à votre réunion et qui ne veulent pas endurer les problèmes que leurs collègues du centre-ville ont connus. C'est la raison pour laquelle il faudra agir en amont, cette fois-ci, et peut-être contraindre davantage les entreprises.

Ne soufflez pas, car je ne dis pas cela dans le but de développer une polémique.

M. LE MAIRE : Le jour où il faudra contraindre les entreprises, je vous appellerai ! Il est certain que lorsque l'on ne fait pas de travaux, on ne les contraint pas…

M. POLITI : Récemment, j'étais au quartier de la gare, et une commerçante m'a fait part du fait que vous avez parlé de fermeture de voies, etc. Ils sont donc inquiets.

M. LE MAIRE : Pardon ? J'ai parlé de fermeture de voies ?

M. POLITI : Oui, devant le jeu de boules.

M. LE MAIRE : Non, pas du tout.

M. POLITI : Vous avez même ajouté, me semble-t-il – mais j'ai peut-être mal interprété –, qu'il était impossible, quand on fait des travaux aussi importants, qu'il n'y ait pas une période assez difficile.

M. LE MAIRE : C'est certain ! Si vous aviez l'expérience, vous le sauriez.

J'ai très clairement dit que la circulation était maintenue par Godillot et Cavell, et que cela ne posait pas de problème, car c'était à l'extérieur. La moitié du carrefour de l'Europe était prise devant la gare, mais pour le reste, la circulation n'était jamais arrêtée.

M. POLITI : Certains s'en sont inquiétés.

M. LE MAIRE : Ils ont mal entendu, et comme vous étiez présent, vous auriez pu corriger, par confraternité d'élus. Bref !

M. KBAIER : Monsieur le Maire, pour revenir à ce projet de la gare multimodale, les habitants se posent une question : combien de places de parking y aura-t-il, et combien d'entre elles seront gratuites ?

M. LE MAIRE : Il y aura environ 180 places de gratuité totale, et tout le reste sera gratuit de 19 h 30 à 8 h du matin.

M. KBAIER : Très bien. Je ferai part de cette information.

J'en viens à ma question concernant l'institut Pomponiana Olbia.

Quatre permis de construire déposés sur la commune d'Hyères ont été refusés, car la base aéronavale a émis un avis défavorable pour des brouillages d'ondes qui pourraient gêner le fonctionnement de leurs communications.

Or, il s'avère qu'au moins un des projets a eu une dérogation, et le permis est validé. Il s'agit du projet d'hôtel « Les Voiliers » sur le port.

D'autres ont été rejetés dont, parmi eux, le projet d'extension du bâtiment Olbia à l'Almanarre.

Cette entité médicosociale comprend 67 lits pour enfants et adolescents polyhandicapés de 3 à 20 ans.

Ce projet d'extension s'inscrit pour :

- réunifier les secteurs d'activités ;
- humaniser le secteur de l'Institut d'Éducation Motrice en créant des chambres particulières ;
- améliorer les conditions d'accueil des patients.

La situation actuelle pénalise les enfants et mobilise les familles.

Le Conseil de la Vie Sociale a adopté une motion au mois de février 2019, s'étonnant du refus du permis de construire.

Nous posons donc les questions suivantes : y a-t-il eu carence au niveau du PLU, lequel est pourtant validé par les services de l'État, et avez-vous une explication pour le choix des dérogations délivrées ?

M. LE MAIRE : Il n'y a eu aucune carence au niveau du PLU. Jusqu'en juin 2018, tous les permis présentés dans la zone ont fait l'objet d'un avis favorable de la Défense, y compris dans les secteurs indiqués. À un moment donné, nous avons eu la surprise que quatre permis fassent l'objet d'une opposition de la part du ministère, et non pas de la base aéronavale. Cela concernait donc Pomponiana, le projet de l'hôtel sur le port, le Chalet Jane et la Font des Horts, qui est un projet immobilier important où, d'ailleurs, pour votre information, l'aménageur promoteur est le même qu'aux Voiliers. Nous avons plaidé pour les quatre.

Je vais tout de même vous dire les incongruités. Il faut savoir qu'à la Font des Horts, on refuse le permis en disant : « Vous êtes autorisés à monter à 25 m au-dessus du niveau de la mer. » Or nous sommes à 40 m, et il faut donc creuser 15 m. C'est une absurdité.

Quand on est à Pomponiana, c'est également ridicule : on a une sorte de chapeau de gendarme dont le haut monte à 30 m, et on veut ajouter 50 m^2 bien plus bas que lui. Un jour, nous avons reçu une lettre que je vous lis :

« *Eu égard à l'avis favorable émis après étude technique par la direction générale du numérique et la direction de la circulation aérienne militaire, sollicité quant aux possibilités de déroger à cette servitude, le ministère des Armées autorise les projets immobiliers de Chalet Jane et Les Voiliers.*

Les services territoriaux et le ministère des Armées ne manqueront pas de vous préciser les éléments techniques et administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la dérogation accordée [nous ne les avons jamais reçus, après 40 relances].

En revanche, au regard de l'avis défavorable formulé par les deux mêmes organismes à l'encontre des projets la Font des Horts et l'hôpital Pomponiana, aucune dérogation ne pourra leur être accordée. »

Voilà tout ce que nous savons. Bien entendu, j'avais plaidé pour les quatre, et peut-être de façon encore plus attentive pour Pomponiana – j'avais rencontré la ministre à plusieurs reprises à ce sujet. J'ai reçu les parents, et je peux vous dire que ces sujets me touchent particulièrement. J'ai à nouveau écrit à la ministre. Je ne lui ai plus fait une lettre technique, puisqu'elle l'a déjà, mais je lui ai indiqué que cela comportait un autre sujet, à savoir que cela touche ceux à qui c'est dévolu. Nous verrons. Cela relève de l'Armée et de la Défense ; ce n'est même pas ici, mais directement à Paris. Nous avons même envoyé des argumentaires, puisque nous avions une note technique, avec des rayons en action, etc. Nous ne pouvons pas faire davantage. J'ai reçu les parents, et ils ont très bien compris.

Nous en sommes là. Je ne peux rien faire de plus, mais je ne ferai rien de moins et je continuerai s'il le faut.

La dernière question est posée par Madame DEL PERUGIA, au nom de Monsieur SEEMULLER.

Mme DEL PERUGIA : Monsieur le Maire, lors du Conseil municipal du 22 février 2019, nous vous avions indiqué l'intérêt pour notre Ville de déposer sa candidature au concours des Capitales Françaises 2019 de la Biodiversité.

Ce concours est une opportunité pour mettre en valeur notre patrimoine naturel et rural exceptionnel et pour définir des axes stratégiques qui préserveront la biodiversité de notre territoire. Ce concours devrait conforter l'image de la ville, son attractivité, le partenariat avec le Parc National et le Conservatoire.

Ce serait un signal fort pour l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels de notre territoire et de la Métropole. Des villes de même catégorie qu'Hyères, comme Albi, Rennes, Avignon, ont été primées les années passées, avec des retombées significatives.

Vous nous avez indiqué votre intérêt pour déposer cette candidature, et nous revenons vers vous pour en connaître les modalités et le calendrier.

M. LE MAIRE : Nous candidaterons, et je crois que c'est même déjà fait. Je voulais vous indiquer que la commune a déjà été candidate en 2012 et 2013 et qu'elle avait obtenu « 2 Libellules ».

Néanmoins, je pense qu'il est opportun de le refaire, parce que les choses évoluent au cours du temps et, comme je vous l'indiquais tout à l'heure, il est très important d'avoir eu cet aval pour l'opération Grand Site au niveau du ministère de l'Environnement. Depuis, des sites comme la Lieurette ont été mis à disposition, et le parc a étendu son périmètre. Tout cela est important. Nous candidaterons donc une nouvelle fois et essaierons d'obtenir le maximum de Libellules, d'autant plus que ces dernières sont efficaces contre les moustiques !

Merci beaucoup. La séance est levée.

(La séance est levée à 17 h 00.)

VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS